



2020



Grand Paris
sudest
avenir

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public
de l'assainissement collectif



■ PRÉAMBULE ET RÉGLEMENTATION	5
■ CHAPITRE 1 - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	6
1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir	6
1.2. Population desservie	7
1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif	8
1.4. Inventaire du patrimoine assainissement	11
1.5. Mise à jour du patrimoine	14
1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales	14
1.7. Schéma directeur d'assainissement	15
■ CHAPITRE 2 - INDICATEURS TECHNIQUES	16
2.1. Volumes assujettis à l'épuration	16
2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	17
2.3. Interventions sur les postes de relevage	18
2.4. Interventions sur le réseau	20
2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement	21
2.6. Inspections télévisées	21
2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement	22
2.8. Rejet des eaux d'exhaures	23
2.9. Instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme	23
2.10. Consultation pour déclaration des travaux (dt), déclaration d'intention de commencement des travaux (dict) et avis de travaux urgents (atu)	24
2.11. Contrôles de conformité	25
■ CHAPITRE 3 - TARIFICATION	26
3.1. Redevance d'assainissement	26
3.2. Contrôle de conformité	27
3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	27
■ CHAPITRE 4 - COMPTE-RENDU FINANCIER	28
4.1. Dépenses	28
4.2. Recettes	29
■ CHAPITRE 5 - INDICATEUR DE PERFORMANCE	30
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30
■ CHAPITRE 6 - BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE	32
6.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	32
■ CHAPITRE 7 - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 ET PERSPECTIVES 2021	34
7.1. Quelques faits marquants de l'année 2020	34
7.2. Les perspectives 2021	35
■ ANNEXE 1 : FACTURES TYPES AU 120 M ³	36
■ ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	42
■ ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DE DÉRATISATION PONCTUELLE	47
■ ANNEXE 4 : CURAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PAR VILLE	52
■ ANNEXE 5 : INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEaux D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE	55

■ TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population	7
Tableau 2 : Mode de gestion des interventions sur les réseaux	8
Tableau 3 : Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement - année 2020	12
Tableau 4 : Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement	13
Tableau 5 : Évolution des volumes assujettis à la redevance assainissement	16
Tableau 6 : Linéaire de curage sur chaque commune	17
Tableau 7 : Maintenance préventive des postes de relevage	18
Tableau 8 : Interventions sur les postes de relevage	18
Tableau 9 : Maintenance des postes de refoulement	19
Tableau 10 : Interventions sur les réseaux d'assainissement	20
Tableau 11 : Inspections télévisées des réseaux	21
Tableau 12 : Demandes de raccordement au réseau d'assainissement	22
Tableau 13 : Demandes de rejet des eaux d'exhaures	23
Tableau 14 : Avis sur les autorisations d'urbanisme	23
Tableau 15 : Synthèse des demandes traitées en 2020	24
Tableau 16 : Délais réglementaires DT/DICT	24
Tableau 17 : Contrôles de conformité	25
Tableau 18 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	31
Tableau 19 : Bilan des principaux travaux 2020	33

■ FIGURES

Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1 ^{er} janvier 2016	6
Figure 2 : Répartition en % de la population desservie (hors secteur SyAGE)	7
Figure 3 : Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement	9
Figure 4 : Prestation d'entretien des postes de relevage	9
Figure 5 : Organigramme 2020 du service exploitation assainissement	10
Figure 6 : Cheminement des effluents	11
Figure 7 : Répartition en % du linéaire de réseau par type	12
Figure 8 : Évolution en m3 sur 5 ans des volumes assujettis par commune	17
Figure 9 : Répartition en % du linéaire de réseau curé en 2020 par commune	17
Figure 10 : Répartition de la maintenance préventive et curative par commune	19
Figure 11 : Répartition des interventions 2020 sur réseau par commune	20
Figure 12 : Répartition des interventions par commune	21
Figure 13 : Linéaire d'ITV réalisés par commune	22
Figure 14 : Répartition en % par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme	23
Figure 15 : Répartition par commune des contrôles de conformité	25
Figure 16 : Taux de redevance 2018	26
Figure 17 : Répartition en % des dépenses de fonctionnement	28
Figure 18 : Répartition en % des dépenses d'investissement	28
Figure 19 : Répartition en % des recettes de fonctionnement	29
Figure 20 : Répartition en % des recettes d'investissement	29

■ Contexte

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est jointe la note d'information de l'agence de l'eau (annexe 2).

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement présente le bilan technique et financier du service assainissement de l'établissement public territorial **Grand Paris Sud Est Avenir**.

Afin de conserver une cohérence des données et une meilleure lisibilité du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQSAC), nous avons opté pour un rapport présenté en deux parties :

- la première partie regroupe les secteurs de l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, de l'ex-communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne;
- la seconde partie traite des communes du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la vallée de l'Yerres (SyAGE). Il faut noter que le SyAGE couvre un territoire au-delà des frontières du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

CHAPITRE 1

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

LE PÉRIMÈTRE CONSTITUTIF DU TERRITOIRE

Le territoire de GPSEA est constitué de seize communes situées dans le département du Val-de-Marne (94) et représentées ci-dessous.

Grand Paris Sud Est Avenir couvre un territoire de 9 980 hectares pour une population de 314 322 habitants (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 ; valeurs des populations légales municipales établies par l'INSEE et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020).

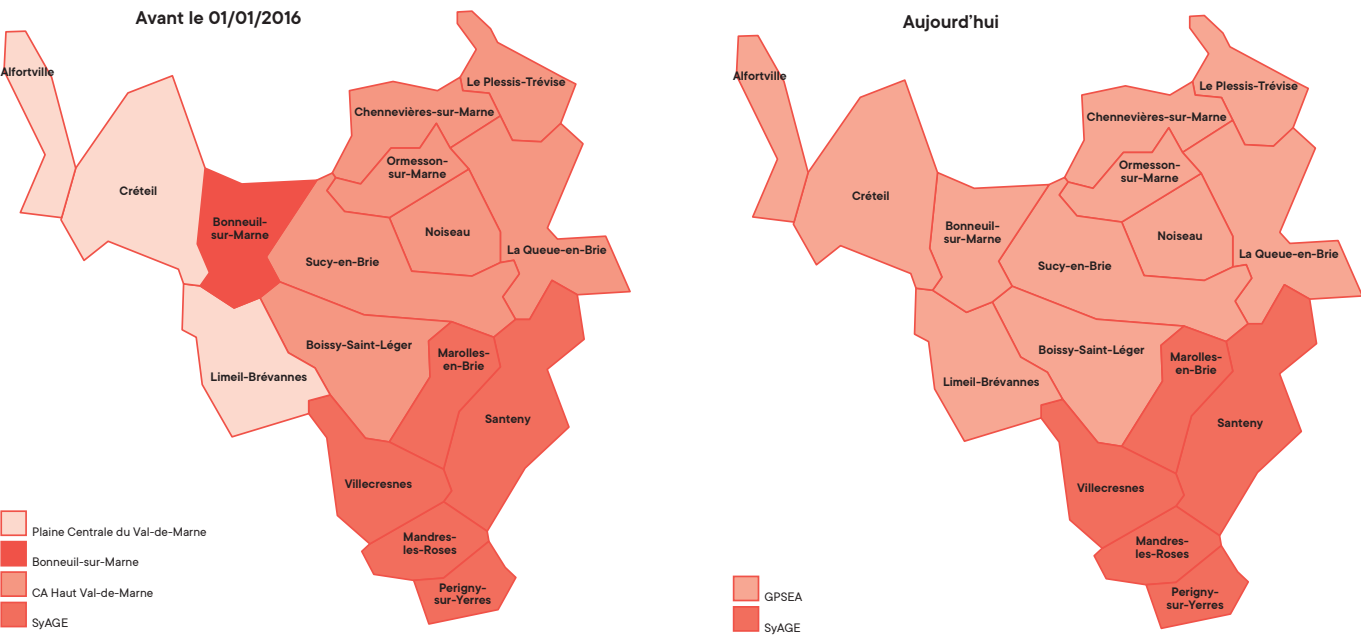


Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1^{er} janvier 2016

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ASSURÉ PAR LE TERRITOIRE

Grand Paris Sud Est Avenir dispose depuis sa création (1^{er} janvier 2016) de la compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

1.2. POPULATION DESSERVIE

La population desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le périmètre du Territoire de GPSEA (hors secteur SyAGE) est répartie comme suit sur le graphique ci-après.

Population desservie au 01/01/2019		
Communes	Recensement (en hab.)	Pourcentage de la pop. totale
Alfortville	43 881	14%
Boissy-Saint-Léger	16 345	5%
Bonneuil-sur-Marne	17 950	6%
Chennevières-sur-Marne	18 321	6%
Créteil	90 605	29%
La Queue-en-Brie	11 931	4%
Le Plessis-Trévisé	20 130	6%
Limeil-Brévannes	27 228	9%
Noisieu	4 651	1%
Ormesson-sur-Marne	10 305	3%
Sucy-en-Brie	26 472	8%
Mandres-les-Roses	4 755	2%
Marolles-en-Brie	4 847	2%
Périgny-sur-Yerres	2 668	1%
Santeny	3 775	1%
Villecresnes	10 458	3%
Population totale	310 758	

Tableau 1 : Répartition de la population

Le service public d'assainissement du Territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs départementaux et interdépartementaux. Ces derniers assurent le transport des effluents vers les stations de traitement des eaux usées du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les eaux pluviales quant à elles sont soit collectées par les réseaux d'eaux pluviales du territoire ou départementaux et acheminées vers le milieu naturel (cours d'eau...), ou gérées à la parcelle par des dispositifs alternatifs au réseau d'eaux pluviales (puisard, fossés,...).

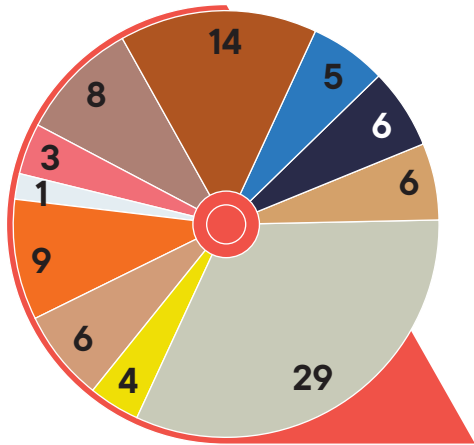


Figure 2 : Répartition en % de la population desservie (hors secteur SyAGE)

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion du service assainissement sur son territoire.

■ Curage et entretien des réseaux d'assainissement

- Sur les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, Noisneau, d'Ormesson-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Boissy-Saint Léger, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévisé, de Sucy-en-Brie et de Limeil-Brévannes : l'exploitation des réseaux d'assainissement a été confiée au groupement d'entreprises Suez Eau France et Curage Industriel de Gonesse (CIG) par le biais d'un marché de prestations de service.
- Sur la commune de Créteil : l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement sont assurés en régie par les agents du Territoire.
- Sur les communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) : l'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

■ Entretien des postes de refoulement

L'entretien des postes de refoulement est assuré par le groupement d'entreprises Suez Eau France et EMU pour les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes et par l'entreprise Veolia pour les communes de l'ex Haut Val-de-Marne.

■ Travaux sur les réseaux d'assainissement

Les travaux sur les réseaux d'assainissement sont assurés par plusieurs opérateurs économiques répartis sur différents secteurs géographiques du Territoire. Il s'agit notamment des entreprises, Eiffage, Valentin, France Travaux, SOGEA.

Mode de gestion	Prestations	Entreprise	Secteur géographique
Marché prestation de service / Régie (Créteil)	Curage et entretien des réseaux : collecte des données patrimoniales, curage, désobstruction, entretien des grilles des ouvrages annexes	Groupement Suez Eau France/ EMU	Ensemble du territoire en marché, hors SyAGE ; et hors Créteil pour la partie curage faite en régie.
Marché de travaux (Baux d'entretien)	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement (type intervention sur les réseaux suite à un affaissement, remplacement de branchements détériorés, reprise de tronçons de réseau...)	Eiffage	Alfortville, Créteil
		Valentin	Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes
		France Travaux	Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne
		SOGEA	Le Plessis-Trévisé, Noisneau, La Queue-en-Brie
Marché de prestation de service	Entretien des postes de refoulement : dont entretien électromécanique des postes, des pompes électriques et contrôles réglementaires..	Véolia Eau	Communes de l'ex Haut Val-de-Marne
		Groupement Suez Eau France / EMU	Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes

Tableau 2 : Mode de gestion des interventions sur les réseaux

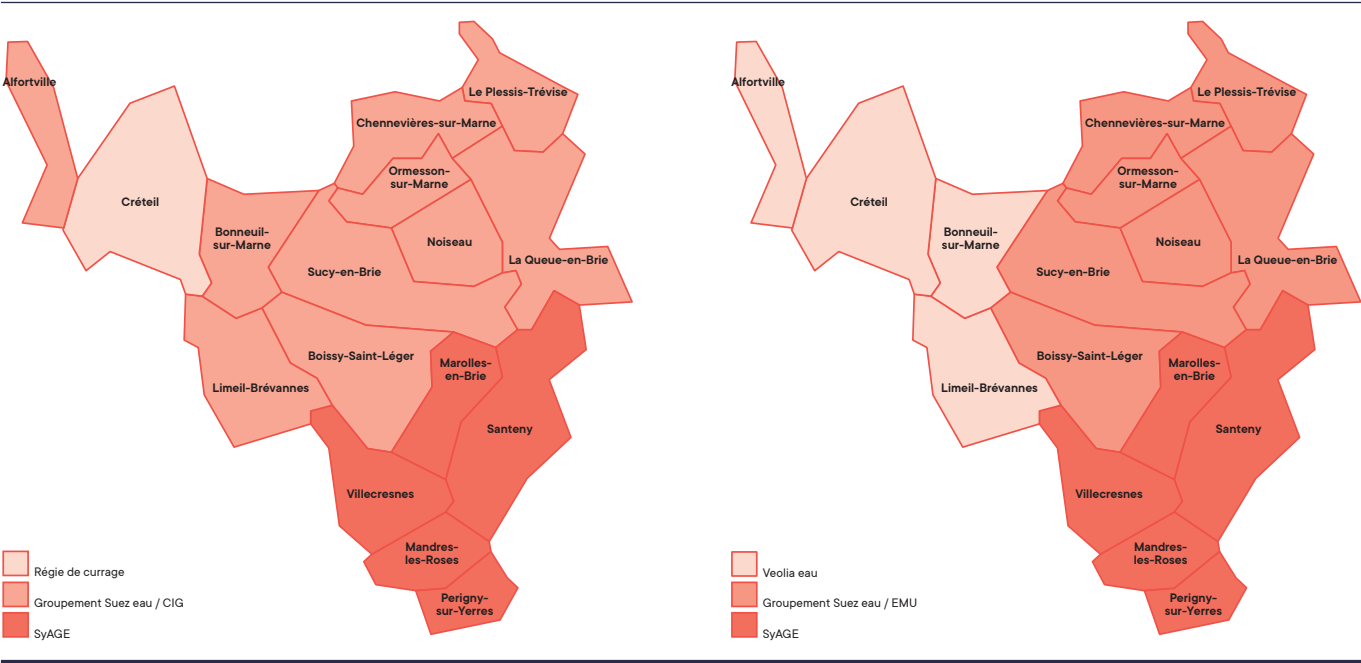


Figure 3 : Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement

Les services de GPSEA font également appel directement à des entreprises spécialisées pour les autres types d'interventions (tests divers, compactage, etc.).

LES COMPÉTENCES DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

La gestion de l'assainissement sur le Territoire est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. En matière d'assainissement, elle assure au quotidien les missions suivantes :

- La collecte et l'acheminement (via les réseaux départementaux) des eaux usées et pluviales vers les stations de traitement du SIAAP ;
- La surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes ;
- Les relations avec les usagers ;
- La programmation des opérations de travaux d'assainissement ;
- Le suivi des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement en coordination avec les villes et les prestataires ;
- Le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux ;
- La mise à jour du patrimoine assainissement ;
- L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme, des autorisations de raccordement, des conventions de rejet des eaux industrielles et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- La programmation et la réalisation des contrôles de conformité ;
- Le suivi des enquêtes et des mises en conformité assainissement du domaine public et privé ;
- L'élaboration et le suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA).

L'ORGANIGRAMME DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN 2020

Depuis l'année 2016, le personnel en charge de l'assainissement a été réparti par unité territoriale. La réorganisation du service en 2019 et 2020, a permis d'étoffer l'unité territoriale 3 par le recrutement de chargés de missions.

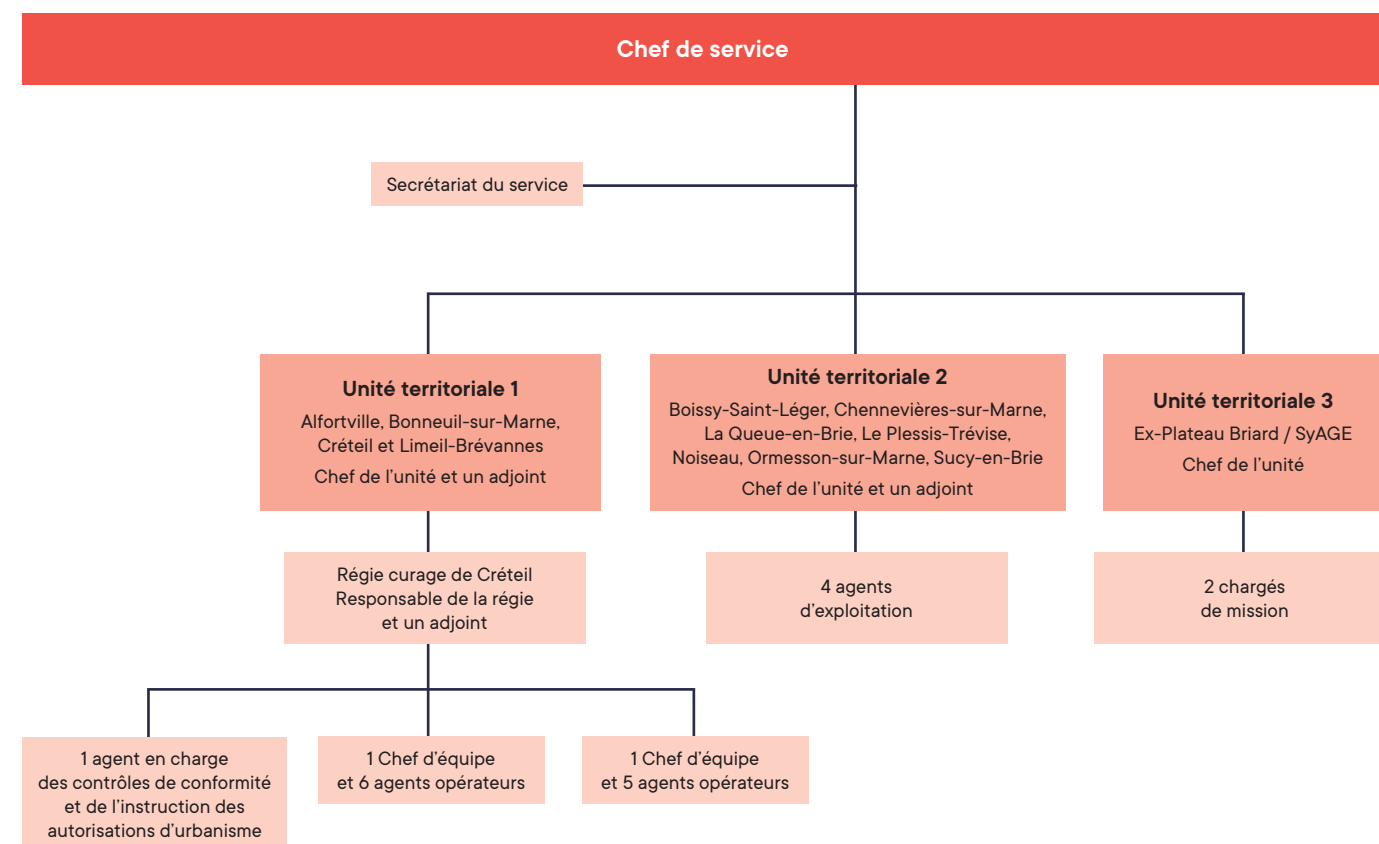


Figure 5 : Organigramme 2020 du service exploitation assainissement

1.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement du Territoire, long de 941 kilomètres, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel. Sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

- **Un système de collecte séparatif** assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales : il s'agit de réseaux séparatifs ;
- **Un système de collecte unitaire** assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées : ces réseaux sont qualifiés d'unitaires.

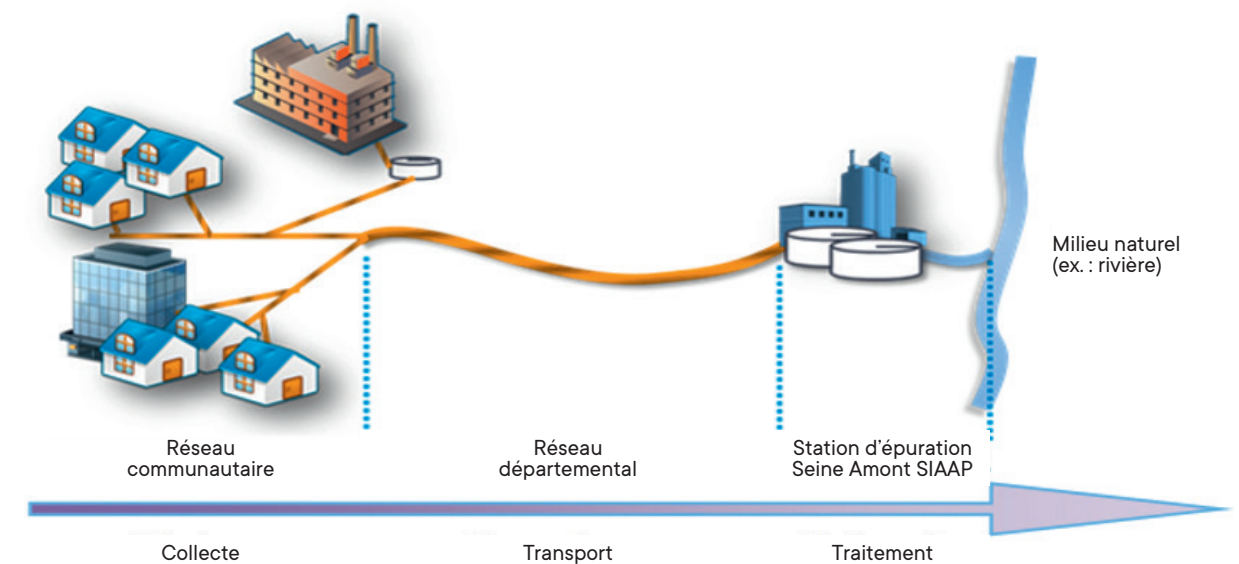


Figure 6 : Cheminement des effluents

Le réseau d'assainissement du Territoire est majoritairement séparatif sur les communes de l'ex-communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne, des communes de Créteil, de Limeil-Brévannes et de Bonneuil-sur-Marne. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire (86 %). La répartition des linéaires des réseaux par ville se présente comme ci-après.

Linéaires de réseau (km)												
	2018				2019				2020			
Communes	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total
Alfortville	2,00	4,00	32,00	38,00	2,00	4,00	32,00	38,00	2,0	3,0	32,0	37,0
Boissy-Saint-Léger	27,06	31,90		58,96	27,06	31,90		58,96	27,1	31,9		59,0
Bonneuil-sur-Marne	16,00	16,00		32,00	16,00	16,00		32,00	16,0	16,0		32,0
Chennevières-sur-Marne	29,24	41,26		70,49	30,40	41,34		71,74	30,4	41,3		71,7
Créteil	88,00	109,00	6,00	203,00	88,00	109,00	6,00	203,00	88,0	109,0	6,0	203,0
La Queue-en-brie	33,95	37,67		71,62	33,95	37,67		71,62	34,0	37,7		71,6
Le Plessis-Tréville	33,21	40,65		73,86	33,21	40,70		73,91	33,2	40,7		73,9
Limeil-Brévannes	37,00	39,00		76,00	37,00	39,00		76,00	37,0	39,0		76,0
Noisieu	14,66	14,72		29,38	14,66	14,72		29,38	14,7	14,7		29,4
Ormesson-sur Marne	34,76	26,88		61,65	34,76	26,88		61,65	34,8	26,9		61,6
Sucy-en-Brie	67,23	70,43		137,66	155,23	70,43		225,66	155,2	70,4		225,7
Total	383,11	431,52	38,00	852,63	472,28	431,65	38,00	941,92	472,3	430,6	38,0	941,0

Tableau 3 : Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement - année 2020

Le linéaire du réseau d'assainissement du Territoire augmente lorsqu'il y a intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine de la collectivité, réalisation d'extensions de réseaux ou encore découverte de réseaux jusqu'alors non-identifiés. En 2017 et 2018, le service assainissement a noté une augmentation de 10 % du linéaire global du réseau d'assainissement (eaux et eaux pluviales confondus). Elle résulte notamment des extensions des réseaux réalisées sur la rue du Centre à Sucy-en-Brie, le chemin de la Maillarde, la rue de Cœuilly et de l'avenue de la Gare à Chennevières-sur-Marne, ainsi que l'avenue Saint Pierre au Plessis-Tréville.

Au cours de l'année 2020, une légère baisse du linéaire du réseau d'assainissement a été constatée. En effet, le dévoiement du réseau d'eaux usées de la rue de la Baignade à Alfortville a entraîné l'abandon d'une partie du réseau.

Plusieurs projets de rétrocession des ouvrages d'assainissement sont en cours d'étude et pourront intégrer le patrimoine GPSEA en 2021. Il s'agit notamment des projets de ZAC République, Aimé Césaire et la rue Daniel Mitterrand à Bonneuil-sur-Marne ainsi que de la ZAC Chanteraine à Alfortville, la ZAC de la pointe du lac à Créteil.

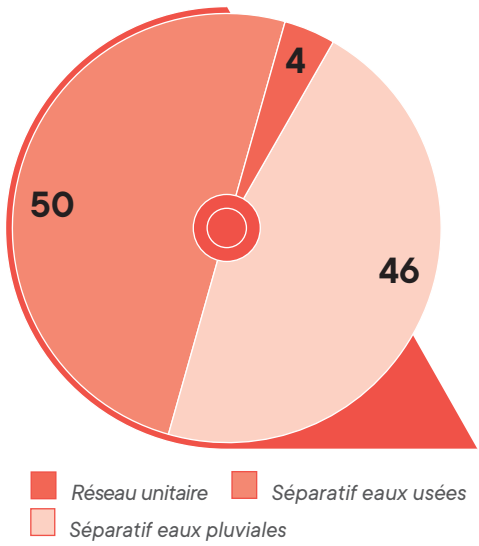


Figure 7 : Répartition en % du linéaire de réseau par type

OUVRAGES ANNEXES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2020, sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, 18 941 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement ont été recensés.

Communes	Regards de visite	Avaloirs et Grilles	Chambres à sable	Déversoirs d'orage	Total par ville
Alfortville	NC	517	NC		517
Boissy-Saint-Léger	1 950	237	/		2 187
Bonneuil-sur-Marne	NC	NC	4		4
Chennevières-sur-Marne	2 024	386	2		2 412
Créteil	NC	NC	17	2	19
La Queue-en-brie	2 630	126	/		2 756
Le Plessis-Tréville	2 215	587	/		2 802
Limeil-Brévannes	NC	750	1		751
Noisieu	973	62	/		1 035
Ormesson-sur Marne	1 699	62	/		1 761
Sucy-en-Brie	3 784	937	9		4 730
Total	15 275	3 664	33	2	18 941

Tableau 4 : Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

Le service assainissement est engagé dans une démarche de recensement des ouvrages annexes au réseau d'assainissement, en 2021.

POSTES DE RELEVAGE

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par un prestataire.

En 2020, 64 postes de relevage sont dénombrés sur le réseau d'assainissement du territoire :

- 40 postes de relèvement des eaux usées ;
- 24 postes de relèvement des eaux pluviales.

Les missions du service sur ces ouvrages comprennent la maintenance préventive, curative et la gestion des interventions d'astreinte. Les différents axes de travail sur ses équipements sont essentiellement, la sécurité du personnel lors des interventions, l'accessibilité des ouvrages, et la mise en place de systèmes de télésurveillance. Les équipements électromécaniques de ces postes font l'objet d'un entretien annuel complet et d'interventions ponctuelles suivant les besoins.

BASSINS DE RÉTENTION

Ces ouvrages jouent le rôle de rétention et de régulation des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel. Certains de ces bassins de retentions sont équipés d'ouvrages de prétraitement type déshuileurs-débourbeurs, séparateurs à hydrocarbures ou chambres à sable.

En 2020, le Territoire compte 44 bassins de rétention d'eaux pluviales recensés, dont 35 sont exploités en direct et 9 sont des ouvrages en cours de rétrocession.

Ces bassins doivent faire l'objet de vérifications, curages pour certains ou même de l'entretien des espaces verts pour ce qui concerne les bassins à ciel ouvert.

1.5. MISE À JOUR DU PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine assainissement du Territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- La réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif, extensions de réseaux) ;
- La remise de nouveaux ouvrages à la collectivité dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de construction ;
- L'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Le Système d'Information Géographique du Territoire recense les données du patrimoine assainissement. La mise à jour de ce système s'effectue par l'intégration au fil de l'eau des informations assainissement relevées sur le terrain par les prestataires et les agents de la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ces informations de terrain sont compilées par la direction de l'Observatoire. C'est au cours de l'année 2018 que la direction de la Voirie de l'Eau Potable et de l'Assainissement a démarré un vaste chantier de collecte et de recensement des données patrimoniales assainissement afin de mieux assurer sa gestion, tout en participant activement à la protection de l'environnement. Ce travail s'inscrit également dans la dynamique des prochaines évolutions réglementaires en matière d'exploitation des réseaux enterrés. Le taux de collecte réalisé à ce jour est estimé à 60 % sur l'ensemble du Territoire.

1.6. TRAVAIL D'HARMONISATION DES DONNÉES PATRIMONIALES

En 2018, le patrimoine réseau de GPSEA présentait une codification différenciée en fonction des communes, et du fait de divers origines des données. Un travail d'harmonisation a été réalisé sur les données existantes. Celles nouvellement collectées s'intègrent actuellement au patrimoine en suivant les nouvelles règles relatives à l'harmonisation. L'objectif de ce travail d'harmonisation est d'aboutir à une base de données regroupant l'ensemble des équipements et présentant une codification unique.

1.7. SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) d'une agglomération fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est constitué de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations). Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par l'assemblée délibérante.

SCHÉMAS EXISTANTS OU EN COURS D'ÉLABORATION SUR LE TERRITOIRE

GPSEA possède sur son territoire 4 schémas directeurs à différents niveaux de réalisation ou de révision :

- Alfortville : démarré en 2015, le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé suivant 4 phases, la dernière achevée en 2018 ;
- Créteil : La phase 4 a été finalisée en 2019 ;
- Limeil-Brévannes : le SDA a été finalisé en 2017, le passage du zonage à l'enquête publique est à prévoir ;
- Communes de l'ex-Haut Val-de-Marne : le Schéma Directeur d'Assainissement a été rédigé en 2005 et une actualisation a été faite en 2010 ;
- Sur Bonneuil-sur-Marne enfin, la pré-étude nécessaire au Schéma Directeur d'Assainissement a été menée en 2019.

Ces études structurantes de la gestion des réseaux d'assainissement sur le territoire de GPSEA se réalisent en collaboration avec le Département du Val-de-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le Département, du fait de l'interconnexion des réseaux d'assainissement du Territoire et des réseaux d'assainissement départementaux, et l'Agence de l'Eau participent au financement de ces études.

Le projet d'un Schéma directeur assainissement territorial permettra d'actualiser les informations les plus anciennes, de définir les priorités de travaux et des zones pertinentes pour la gestion à la source des eaux pluviales, ainsi que de prendre en compte le diagnostic permanent institué par l'arrêté du 21 juillet 2015.



CHAPITRE 2

INDICATEURS
TECHNIQUES

2.1. VOLUMES ASSUJETTIS À L'ÉPURATION

Les volumes indiqués ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement de 2014 à 2020.

Volume assujettis en m³						
Communes	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2016-2020
Alfortville	2 108 536	2 205 007		2 198 192	2 205 740	4,61%
Boissy-Saint-Léger	786 956	778 847	806 720	799 407	848 778	7,86%
Bonneuil-sur-Marne	917 038	1 007 454	989 648	1 011 441	1 118 838	22,01%
Chennevières-sur-Marne	922 229	924 534		922 819	979 217	6,18%
Créteil	5 212 124	5 090 006	5 215 321	5 198 477	5 369 637	3,02%
La Queue-en-Brie	514 648	516 492	512 843	543 143	552 839	7,42%
Le Plessis-Tréville	809 257	811 175	811 851	816 715	848 388	4,84%
Limeil-Brévannes	1 129 069	1 256 380	1 300 635	1 369 574	1 231 869	9,10%
Mandres-les-Roses			219 738	213 964	226 235	
Marolles-en-Brie			232 198	232 160	261 455	
Noiseau	190 935	191 480	193 251	187 545	194 702	1,97%
Ormesson-sur-Marne	423 458	443 911	445 461	449 477	476 066	12,42%
Périgny-sur-Yerres			104 937	101 347	105 122	
Sucy-en-Brie	1 428 760	1 517 549	1 476 672	1 364 858	1 387 573	-2,88%
Villecresnes			514 296	537 567	537 432	

Tableau 5 : Évolution des volumes assujettis à la redevance assainissement

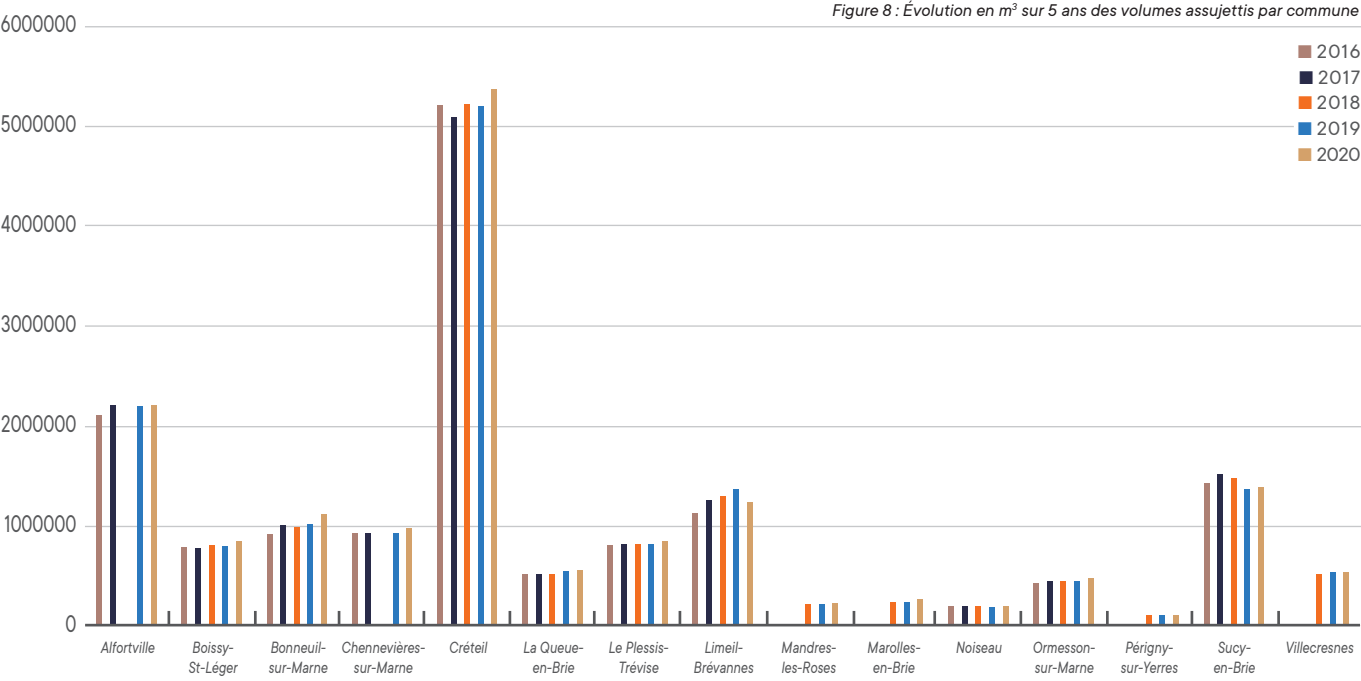
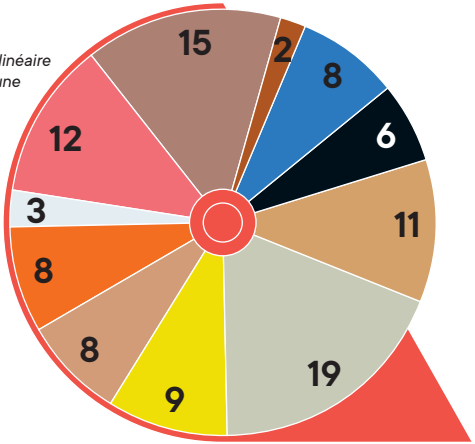


Figure 9 : Répartition en % du linéaire de réseau curé en 2020 par commune



2.2. CURAGE DES RÉSEAUX
D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Un entretien préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué et permet de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Le tableau ci-après donne le linéaire curé par commune.

Linéaire de curage en ml										
Communes	2018			2019			2020			Étage linéaire curé 2020
	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	
Alfortville			2 419			2 270	2 522	104	20	2%
Boissy-Saint-Léger	3 626	3 897		9 653	15 543		5 653	4 921		8%
Bonneuil-sur-Marne	2 072	2 072		4 932	3 838		4361	4 033		6%
Chennevières-sur-Marne	4 103	3 760		7 895	9 006		7 092	8 437		11%
Créteil	10 678	8 408		11 833	4 366		16 053	10 059		19%
La Queue-en-Brie	3 851	3 897		5 407	5 856		6 544	6 014		9%
Le Plessis-Tréville	3 516	3 677		7 424	6 768		5 571	5 243		8%
Limeil-Brévannes	13 655	13 655		5 072	5 813		6 290	5 645		8%
Noiseau	2 772	2 608		3 422	1 386		1 949	2 202		3%
Ormesson-sur-Marne	3 395	2 337		5 584	4 235		9 179	7 279		12%
Sucy-en-Brie	5 379	3 198		10 116	11 331		9 881	11 542		15%
Total	53 047	47 509	2 419	71 338	68 142	2 270	75 096	65 480	20	

Tableau 6 : Linéaire de curage sur chaque commune

2.3. INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVAGE

Chaque poste de relevage fait l'objet de 3 types de maintenance :

LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Elle est réalisée suivant un planning défini entre le prestataire et le service assainissement, et dont les prestations s'articulent autour d'une visite d'inspection, d'une maintenance semestrielle, d'une maintenance annuelle et d'un nettoyage par hydrocurage de la bache de chaque poste de relevage.

Maintenance préventive	Prestations réalisées sur chaque poste
Visite d'inspection	Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation. Relève des index. Nettoyage des régulateurs. Contrôle du fonctionnement des pompes.
Maintenance semestrielle	Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation. Relève des index. Nettoyage des régulateurs. Contrôle des isolements. Contrôle des étanchéités (joints...) Contrôle de l'usure des roues. Contrôle des vannes et clapets.
Maintenance annuelle	Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation. Relève des index. Nettoyage et contrôle des régulateurs. Contrôle des isolements. Contrôles des intensités. Contrôle du niveau d'huile et vidange, si nécessaire. Contrôles des serrures. Contrôles des vannes et clapets. Contrôle de l'armoire électrique (serrage des connexions, dépoussiérage...) Contrôle des transmissions des alarmes. Contrôle réglementaire de levage et incendie (suivant ouvrages).
Nettoyage	Hydro curage de bâches et équipements du poste.

Tableau 7 : Maintenance préventive des postes de relevage

UNE MAINTENANCE CURATIVE

De nombreuses interventions curatives ont été effectuées sur les postes de relevage du territoire. Il s'agit notamment du changement des régulateurs de niveaux, remplacement des pompes ou des câbles des électropompes, nettoyages de pompes. Le système de télésurveillance installé sur chaque poste de relevage a permis de gérer les pannes électromécaniques et/ou défauts électriques (EDF, etc.) afin de prévenir des débordements et autres dysfonctionnements (odeurs, refoulements, etc.)

LE CONTRÔLE NORMATIF DES POSTES DE RELEVAGE

Une fois par an, un organisme agréé est chargé de réaliser le contrôle de conformité des armoires électriques de chaque poste de relevage. Les levées de non-conformité sont réalisées pendant les visites annuelles.

LE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES POSTES DE RELEVAGE

Commune	Nom du poste	Équipements remplacés
Limeil-Brévannes	PREU Lavoisier	Remplacement de la résistance chauffante, de la serrure, et de la sonde de niveau
Limeil-Brévannes	PREU Cimetière	Remplacement de la trappe du poste

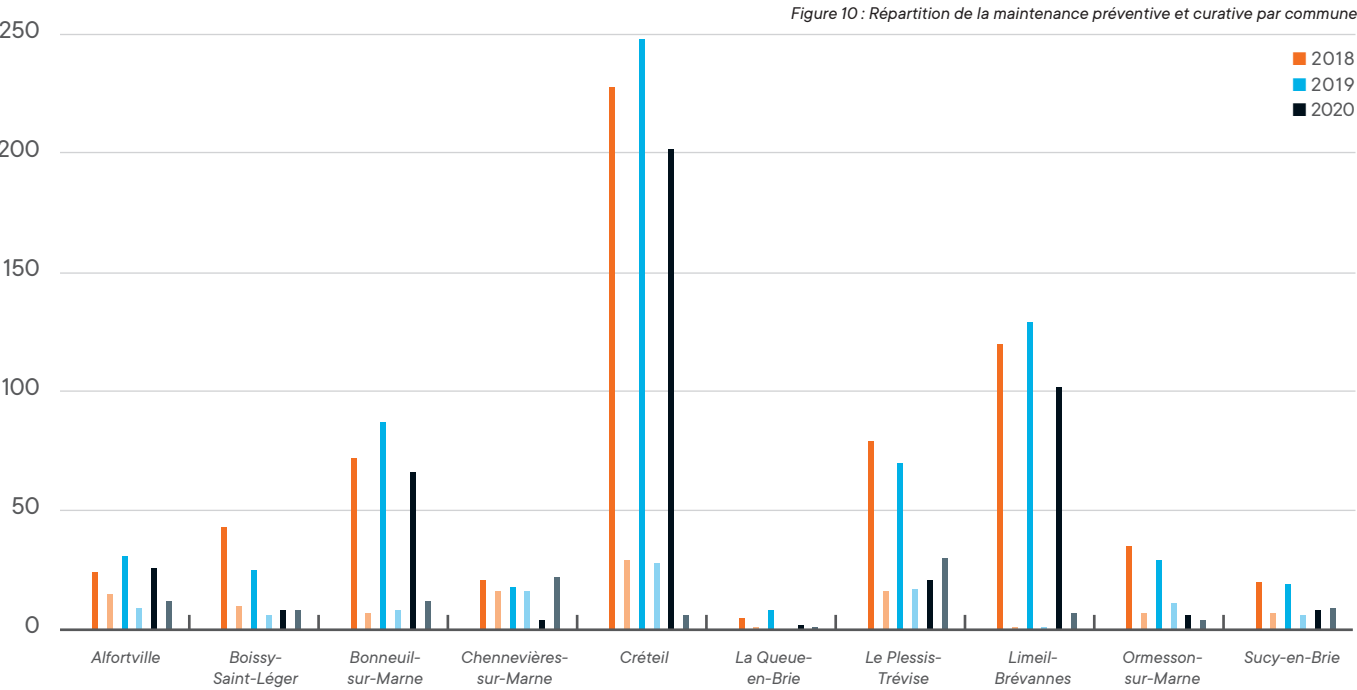
Tableau 8 : Interventions sur les postes de relevage

BILAN DES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVAGE

Communes	Maintenances					
	2018		2019		2020	
	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives
Alfortville	24	15	31	9	26	12
Boissy-Saint-Léger	43	10	25	6	8	8
Bonneuil-sur-Marne	72	7	87	8	66	12
Chennevières-sur-Marne	21	16	18	16	4	22
Créteil	228	29	248	28	202	6
La Queue-en-Brie	5	1	8	0	2	1
Le Plessis-Trévisé	79	16	70	17	21	30
Limeil-Brévannes	120	1	129	1	102	7
Ormesson-sur-Marne	20	7	19	6	6	4
Sucy-en-Brie	35	7	29	11	8	9
Total	647	109	664	102	445	111

Tableau 9 : Maintenance des postes de refoulement

Sur les postes de relevage, il faut noter un impact de la situation sanitaire, qui n'a pas permis de réaliser autant d'interventions préventives du fait des confinements qu'en 2019. La maintenance curative a quant à elle été maintenue.



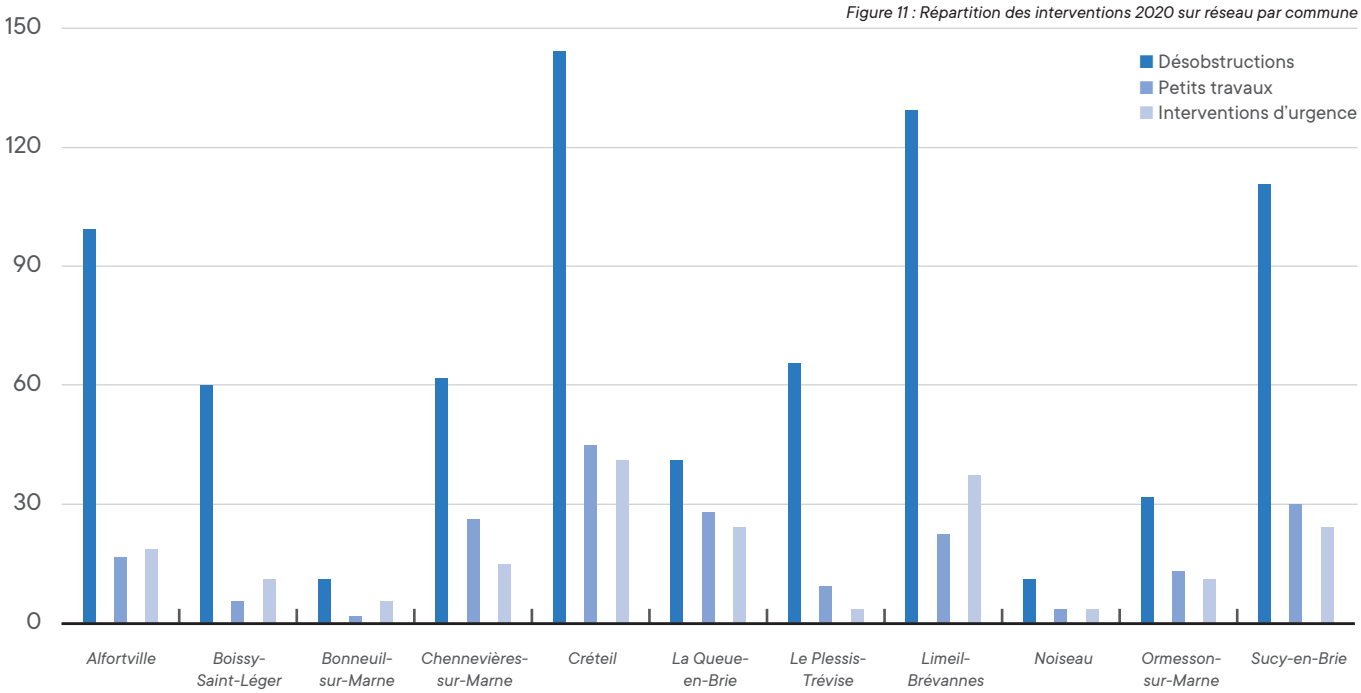
2.4. INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

En 2020, plusieurs interventions sur le terrain ont été réalisées afin de vérifier l'état des grilles et des tampons ainsi que les interventions de désobstruction des réseaux d'assainissement et des branchements particuliers.

Le Territoire dispose depuis 2016 d'une astreinte assainissement. Cette astreinte opérationnelle rattachée à l'astreinte décisionnelle du Territoire repose sur une équipe de techniciens, et fonctionne dans la semaine en dehors des horaires de travail, le week-end et jours fériés. Elle a pour mission d'analyser le niveau d'urgence et le besoin d'intervention sur le réseau d'assainissement. Selon les situations, l'équipe d'astreinte peut intervenir elle-même sur site ou mobiliser un prestataire de service. 105 interventions d'urgences ont été traitées par le service assainissement en 2020.

Communes	2018			2019			2020		
	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence
Alfortville	15	5	3	42	5	10	53	9	10
Boissy-Saint-Léger	14	6	4	33	6	6	32	3	6
Bonneuil-sur-Marne	4	1	0	6	2	0	6	1	3
Chennevières-sur-Marne	4	9	2	24	12	2	33	14	8
Créteil	120	8	90	125	10	85	77	24	22
La Queue-en-Brie	8	10	1	17	20	1	22	15	13
Le Plessis-Trévisé	15	20	2	44	40	2	35	5	2
Limeil-Brévannes	45	15	7	30	25	6	69	12	20
Noiseau	5	5	0	10	8	0	6	2	2
Ormesson-sur-Marne	19	10	2	28	15	1	17	7	6
Sucy-en-Brie	18	35	3	47	45	1	59	16	13
Total	267	124	114	406	188	114	409	108	105

Tableau 10 : Interventions sur les réseaux d'assainissement



2.5. DÉRATISATION
DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la compétence assainissement, le Territoire assure en coordination avec le département, les villes, les syndicats la dératisation des réseaux d'assainissement. Les réseaux d'assainissement de chaque commune font l'objet de 2 campagnes de dératisation. Ces campagnes consistent en la disposition de produits raticides à l'intérieur des regards d'assainissement, au suivi des consommations des produits par les rats et, au besoin, à l'ajout de produits. En dehors de ces campagnes, les réseaux d'assainissement du Territoire ont également fait l'objet d'une dératisation ponctuelle. Les campagnes de traitement et de dératisation ponctuelles sont disponibles en annexe 3.

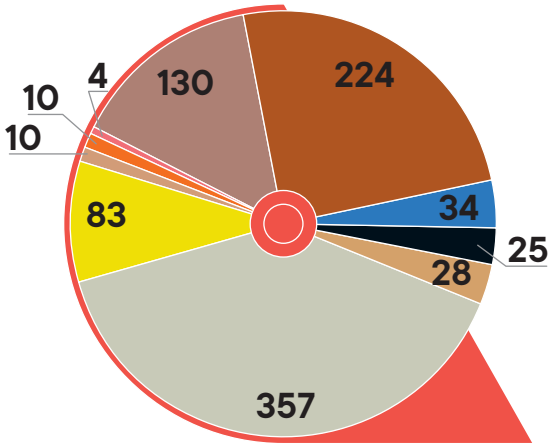


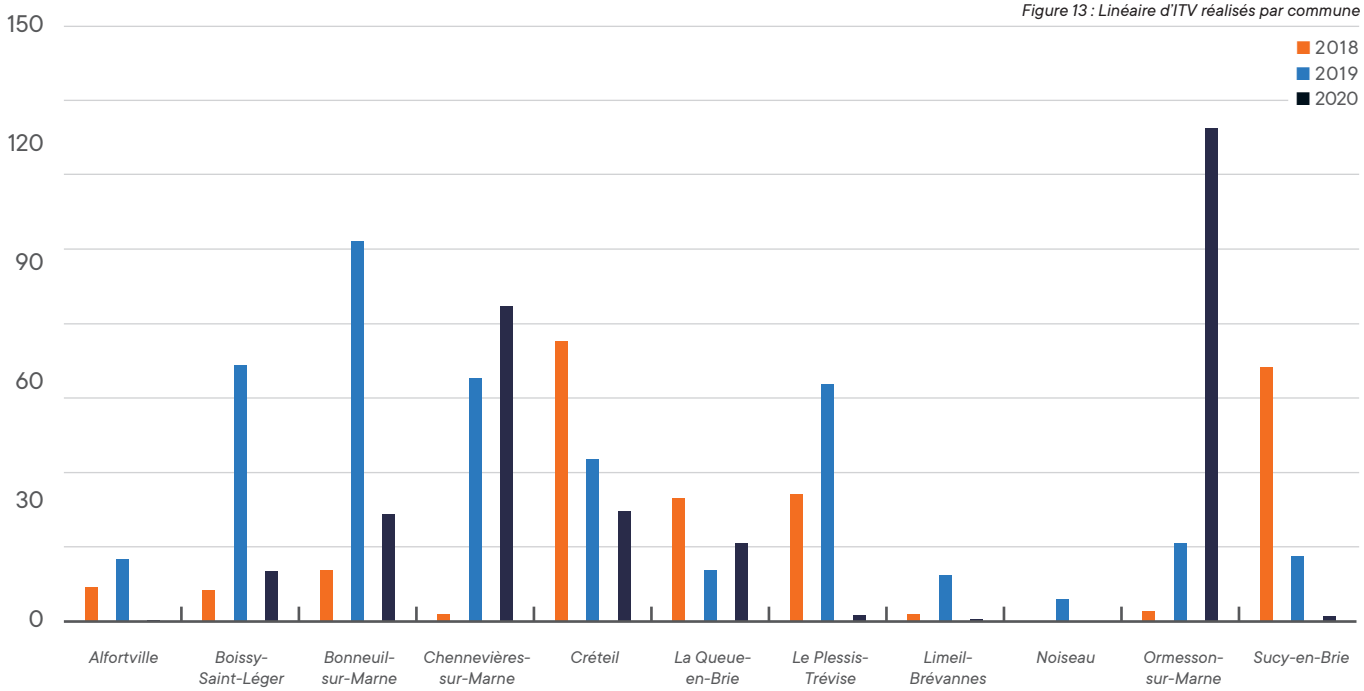
Figure 12 : Répartition des interventions par commune

2.6. INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les inspections télévisées des réseaux d'assainissement permettent de réaliser un diagnostic structurel du réseau inspecté. C'est ainsi que le service assainissement réalise les inspections télévisées en prévision des travaux de voirie et lorsque le réseau d'assainissement présente des problèmes d'écoulement des eaux. Le linéaire d'ITV réalisé en 2020 est en nette baisse par rapport à 2019, et reste cependant stable par rapport à 2018 et 2017. En effet, la période de confinement lié au COVID 19 et les suspicions liées à présence ou non du virus dans les eaux usées à la sortie du confinement, ont fortement perturbé cette activité. Le tableau ci-dessous présente la répartition du linéaire d'inspection télévisé par commune. Ces prestations ont été réalisées par le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux /CIG.

Linéaire d'inspections télévisées en ml			
Communes	2018	2019	2020
Alfortville	460,93	833,59	14,8
Boissy-Saint-Léger	422,49	3453,3	683,13
Bonneuil-sur-Marne	698,75	5119,23	1446,5
Chennevières-sur-Marne	105	3271,75	4242,18
Créteil	3766,65	2181,48	1490,5
La Queue-en-Brie	1655,61	689,2	1057,5
Le Plessis-Trévisé	1718,84	3192,63	90,4
Limeil-Brévannes	101	622,6	36,4
Noiseau	0	300,9	0
Ormesson-sur-Marne	146,26	1050,72	6630,15
Sucy-en-Brie	3422,89	876,74	78,2
	12 498,42	21 592,14	15 769,76

Tableau 11 : Inspections télévisées des réseaux



2.7. DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2020, 74 demandes de raccordement ont été autorisées sur le Territoire. Ce chiffre reste relativement constant malgré une année en partie neutralisée par la crise sanitaire.

Les demandes de branchement au réseau d'assainissement sont réparties comme suit :

Demandes de raccordement			
Communes	2018	2019	2020
Alfortville	9	12	8
Boissy-Saint-Léger	6	5	9
Bonneuil-sur-Marne	4	9	6
Chennevières-sur-Marne	7	11	3
Créteil	12	8	10
La Queue-en-Brie	3	3	0
Le Plessis-Trévisé	1	7	10
Limeil-Brévannes	9	7	12
Noisieu	3	1	3
Ormesson-sur-Marne	7	5	4
Sucy-en-Brie	7	11	9
Total	68	79	74

Tableau 12 : Demandes de raccordement au réseau d'assainissement

La Participation pour Raccordement à l'Égout, taxe liée au permis de construire, a été remplacée depuis le 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour l'Assainissement Collectif, taxe liée au raccordement effectif au réseau. La délibération du Territoire n° CT2016.10/181-19 du 14 décembre 2016 fixe à 12,61 € par mètre carré de surface créée ou branchée. Les recettes générées par la Participation pour l'Assainissement Collectif, sont détaillées dans la seconde partie du présent rapport.

2.8. REJET DES EAUX D'EXHAURES

Au cours de l'année 2020, 1 seule demande de rejet des eaux d'exhaures a été instruite par le service assainissement. Ce chiffre est en nette baisse, le confinement lié à la crise sanitaire du Covid 19 pourrait expliquer cette baisse.

Communes	2018	2019	2020
Alfortville	1	4	0
Boissy-Saint-Léger	0	0	0
Bonneuil-sur-Marne	1	0	0
Chennevières-sur-Marne	0	0	0
Créteil	1	2	1
La Queue-en-Brie	3	3	0
Le Plessis-Trévisé	1	1	0
Limeil-Brévannes	0	0	0
Noisieu	0	0	0
Ormesson-sur-Marne	0	0	0
Sucy-en-Brie	3	0	0
Total	10	10	1

Tableau 13 : Demandes de rejet des eaux d'exhaures

2.9. INSTRUCTION DU VOLET ASSAINISSEMENT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2019 le Territoire a émis 420 avis sur des autorisations d'urbanisme concernant le volet assainissement de ces projets. Il est important de noter que les autorisations d'urbanisme sur la commune de Noisieu sont instruites par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Ces consultations se répartissent par commune de la façon suivante :

Commune	2018	2019	2020	Proportions 2020
Alfortville	57	49	97	23%
Boissy-Saint-Léger	23	15	24	5,7%
Bonneuil-sur-Marne	30	31	19	4,5%
Chennevières-sur-Marne	40	28	12	2,8%
Créteil	86	53	76	18%
La Queue-en-Brie	15	13	27	6,4%
Le Plessis-Trévisé	47	37	30	7,1%
Limeil-Brévannes	66	58	53	12,6%
Noisieu	8	3	2	0,5%
Ormesson-sur-Marne	37	41	20	4,7%
Sucy-en-Brie	112	92	62	14,7%
Total	521	420	422	

Tableau 14 : Avis sur les autorisations d'urbanisme

Sur les 422 autorisations d'urbanisme reçues en 2020, la moitié des projets a fait l'objet de prescriptions spécifiques liées à l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne Confluence. L'objectif recherché étant la maîtrise du ruissellement, en appliquant notamment la gestion à la parcelle des pluies courantes.

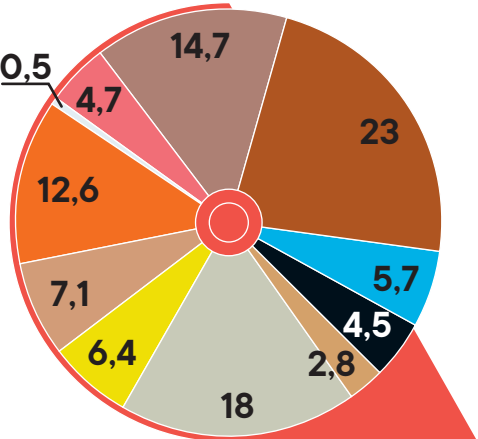


Figure 14 : Répartition en % par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme

2.10. CONSULTATION POUR DÉCLARATION DES TRAVAUX (DT),
DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX (DICT)
ET AVIS DE TRAVAUX URGENTS (ATU)

En 2020, le service assainissement a instruit 5 331 déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT), soit 433 demandes en moins par rapport à 2020. Cette baisse serait liée à l'arrêt des chantiers pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID 19.

SYNTHÈSE ACTIVITÉ EXPLOITANT					
DOCUMENTS REÇUS					
Type documents	Site	Manuel	Mail XML	Fax/Courrier/Mail	Total Docs reçus
DT	800	0	390	23	1 213
DT-DICT	1 059	0	995	10	2 064
DICT	1 081	0	261	18	1 360
ATU	163	0	464	0	627
LR	0	0	0	0	0
AUTRE	2	0	0	6	8
Totaux 2020	3105	0	2110	57	5 272
Reliquat 2019					59

RÉPONSES ENVOYÉES					
Type documents	Concerné	Demande incomplète	Non concerné	ML En cours	Total envoyés
Récépissé DT	1 223	1	0	0	1 224
Récépissé DT-DICT	2 075	1	5	0	2 081
Récépissé DICT	1 380	1	2	0	1 383
Récépissé ATU	633	0	2	0	635
AUTRE	6	2	0	0	8
Totaux	5317	5	9	0	5 331

Tableau 15 : Synthèse des demandes traitées en 2020

Le nouveau cadre réglementaire DT-DICT, mis en œuvre pour prévenir les accidents et incidents sur les chantiers à proximité des réseaux, redéfinit les obligations des exploitants. Les propriétaires d'ouvrages ou leurs délégataires sont davantage responsabilisés et incités à améliorer la qualité des informations transmises aux déclarants en veillant à ne pas négliger la phase projet. Ce cadre réglementaire fixe également les délais de traitement des demandes :

Rappel délais règlementaires (en jours ouvrés)		
	Dématérialisé	Non dématérialisé
DT	9	15
DICT	7	9

Tableau 16 : Délais réglementaires DT/DICT

À ce jour, les délais moyens de traitement des demandes par le prestataire de GPSEA est de 2 jours quelle que soit la demande et le moyen utilisé pour celle-ci.

2.11. CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Ces contrôles sont effectués principalement à la demande des études notariales, ces dernières exigent la présence d'une attestation de conformité assainissement dans les actes de vente immobilière.

Sur le secteur de l'ex Haut Val-de-Marne, depuis 2014, les conformités assainissement étaient réalisées en régie par le service assainissement. Compte tenu de la demande croissance nombre de contrôles de conformité depuis 2017, et dans un souci de répondre à la demande des usagers dans les meilleurs délais, le territoire a fait le choix d'externaliser cette prestation dans le courant du mois de mai 2020. Cette externalisation a également été l'occasion d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire.

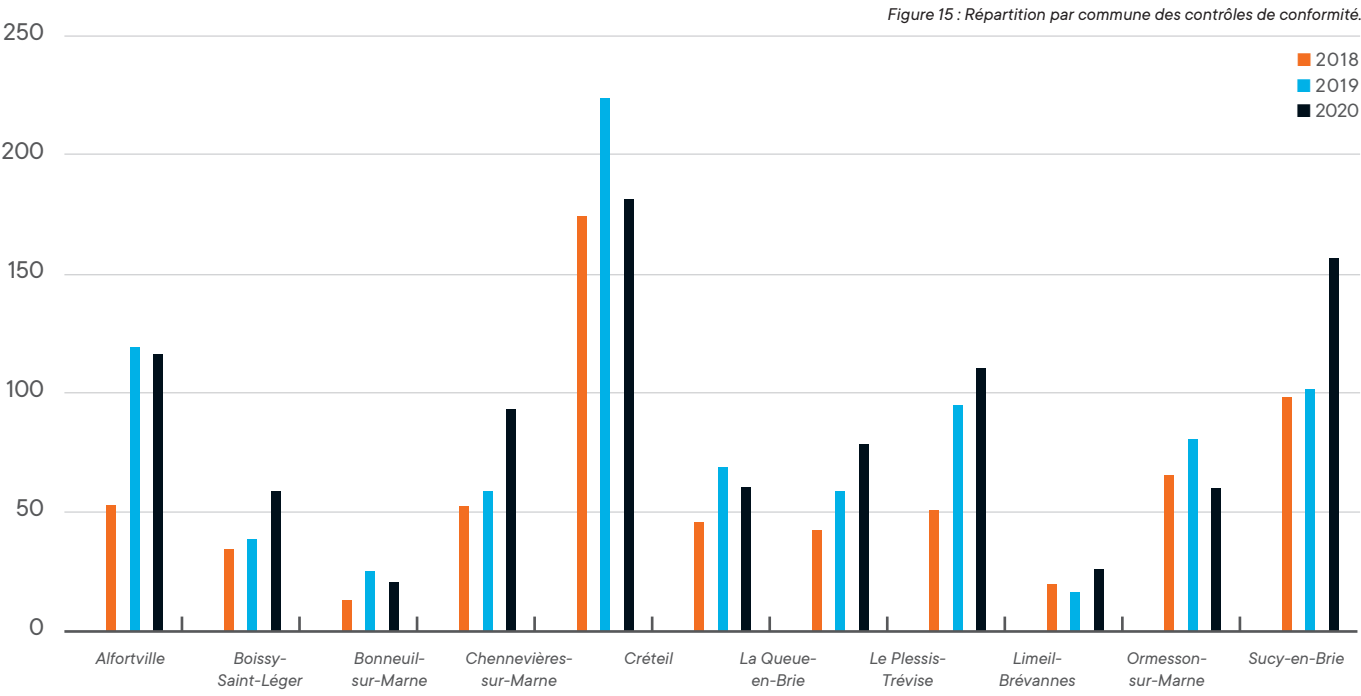
Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles réalisés sur l'année 2020 par commune.

Communes	2018	2019	2020
Alfortville	127	287	280
Boissy-Saint-Léger	83	93	142
Bonneuil-sur-Marne	32	61	50
Chennevières-sur-Marne	126	142	224
Créteil	419	538	436
La Queue-en-Brie	110	166	146
Le Plessis-Tréville	102	142	189
Limeil-Brévannes	122	228	266
Noiseau	48	40	63
Ormesson-sur-Marne	158	194	145
Sucy-en-Brie	236	244	376
Total	1 563	2 135	2 317

Tableau 17 : Contrôles de conformité

Des campagnes de contrôles de conformité sont également indispensables sur des secteurs sujets aux inondations, et constituent également une donnée d'entrée pour les travaux de voirie et d'assainissement.

GPSEA a pour cela prévu des contrôles de conformité sur le secteur du Grand Val à Sucy-en-Brie, le quartier Vilmorin à Limeil-Brévannes, la rue du Moulin Bateau à Sucy-en-Brie, la rue Edouard Branly à Chennevières-sur-Marne.



CHAPITRE 3

TARIFICATION

NB : les données de ce chapitre sont issues du compte administratif 2020

3.1. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement s'appuie sur la consommation d'eau potable, à laquelle s'applique un taux fixé par le Conseil de Territoire.

Par délibération n°CT2017.5/083-4 du 28 septembre 2017, les tarifs des redevances (par m³ consommé) sont harmonisés pour chaque ville au tarif de 0,515 €/HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2018.

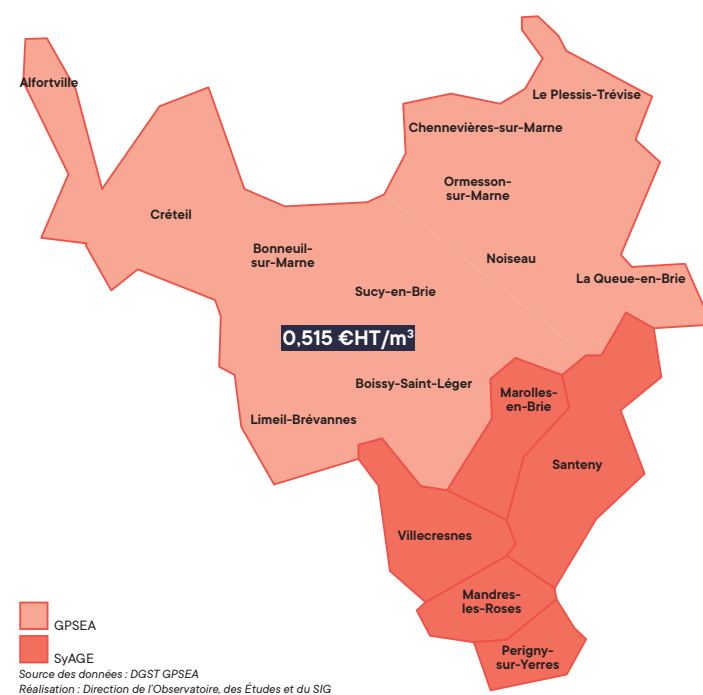


Figure 16 : Taux de redevance 2018

En 2020, le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élevait à **7 091 241,31 €**.

3.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Sur le secteur Haut Val-de-Marne, depuis le 1^{er} novembre 2014, la Communauté d'Agglomération avait rendu obligatoire le contrôle des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que les raccordements aux réseaux publics lors des mutations de bien immobilier.

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil de territoire avait décidé de reconduire pour l'ensemble du Territoire la tarification appliquée par l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne pour le contrôle réalisé par le service d'assainissement sur la conformité du branchement au réseau.

En 2018, sur l'ensemble du Territoire, ces contrôles ont été facturés aux propriétaires à hauteur de :

- 147,9€ HT pour une maison individuelle;
- 187,34€ HT pour un appartement;
- 93,67€ HT/heure pour les autres types de bien;
- et 50 % du coût initial pour les contre-visites.

En 2020, le montant des recettes liées aux contrôles de conformité s'élevait à **19 357,19 €**



3.3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'harmonisation des tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été instituée par délibération du Conseil de territoire du 14 décembre 2016. Le taux est établi par référence à la surface du plancher de la construction. Le tarif unitaire est de 12,61 € TTC/m².

En 2020, le montant de ces recettes s'élevait à **301 617,55 €***

* données compte administratif 2020

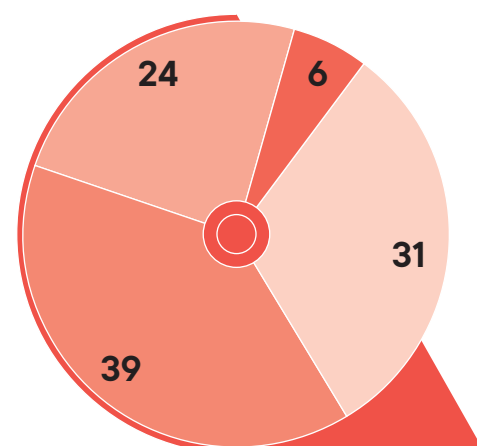
CHAPITRE 4

COMPTES-RENDU
FINANCIER

4.1. DÉPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevaient à **5 642 086,53 €** répartis comme suit :

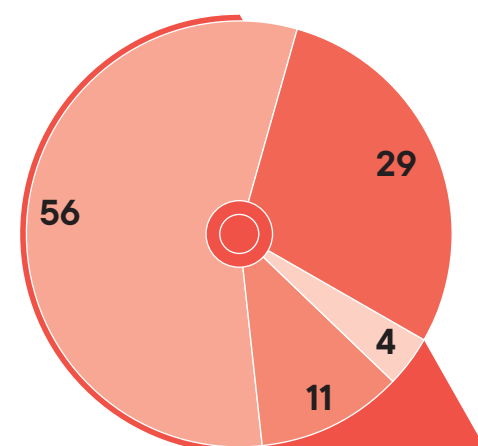


■ Emprunts
■ Dépenses de personnel
■ Opération d'ordre de transfert
■ Charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Figure 17 : Répartition en % des dépenses de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à **6 099 425,55 €**.



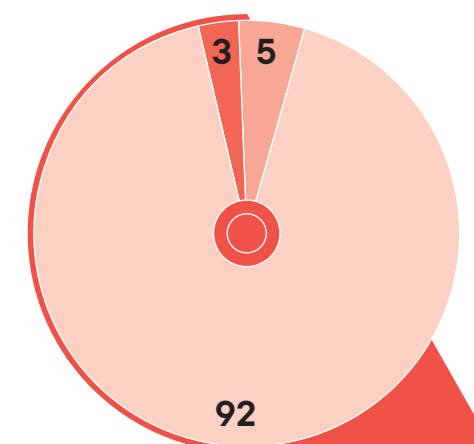
■ Emprunts
■ Opération d'ordre de transfert
■ Immobilisations incorporelles
■ Immobilisations corporelles
■ Immobilisations en cours de bilan 0%

Figure 18 : Répartition en % des dépenses d'investissement

4.2. RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevaient à **7 710 673,43 €**.

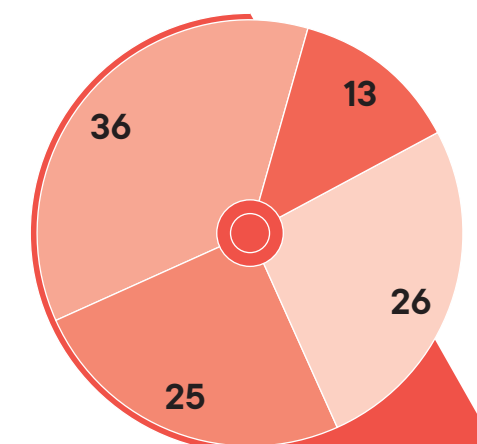


■ Produits des services
■ Opération d'ordre de transfert
■ Autres produits

Figure 19 : Répartition en % des recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à **8 353 079,47 €**.



■ Emprunts
■ Opération d'ordre de transfert
■ Excédents de fonctionnement capitalisé
■ Subvention d'investissement 0%
■ Solde d'exécution positif reporté de n-1

Figure 20 : Répartition en % des recettes d'investissement

CHAPITRE 5

INDICATEUR
DE
PERFORMANCE

5.1. INDICE DE CONNAISSANCE
ET DE GESTION PATRIMONIALE
DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Cet indice a pu être calculé sur deux périmètres :

Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.) et les points d'autosurveillance du réseau	10	8
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	5
L'obtention des 15 points précédents pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		12
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	8
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	1 à 5	3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	5	3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10	7
L'obtention de 40 points sur les indices précédents (existence et la mise à jour du plan du réseau) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		21
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10 à 15	11
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.)	10	8
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10	1
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	10	NC
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, etc.) pour chaque tronçon	10	7
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	5
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Total	120	78

Tableau 18 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

CHAPITRE 6

BILAN DES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
DU TERRITOIRE

6.1. INDICE DE CONNAISSANCE

ET DE GESTION PATRIMONIALE

DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux de remise en état des réseaux avec la reprise en tranchée ouverte, le gainage ou le chemisage des canalisations. Le service Eau-Assainissement-Voirie programme et suit la bonne exécution des opérations, en concertation étroite avec les villes en charge de la compétence voirie.

Ville	Localisation	Nature travaux	Montant travaux € TTC
Alfortville	Boulevard Carnot	Travaux sur le réseau EP	130 726,01 €
	Rue des Épinoches	Reprise et création des branchements réseau EU	142 720,39 €
	Rue de la Baignade	Mise en séparatif réseau	98 961,71 €
Boissy-Saint-Léger	Rue du Temple	Reprise de branchements et gainage réseau EP + EU	364 207,21 €
	Rue de Bellevue	Travaux suite effondrement regards EP	80 314,16 €
Bonneuil-sur-Marne	Rue Anatole France	Réhabilitation de réseau EP et reprise de branchements EP + EU	628 117,06 €
	Avenue d'Oradour sur Glane	Réhabilitation réseau EU	84 081,79 €
	Rue de Verdun	Travaux réseau EP + EU	298 350,94 €
Chennevières-sur-Marne	Avenue Cœuilly	Réhabilitation et extension des collecteurs EP -EU, branchements, tampons	1 130 454,09 €
Créteil	Avenue Gallieni	Réhabilitation collecteur EP, mise en séparatif, branchements	1 187 867,80 €
	Rue Gustave Eiffel	Travaux réseaux assainissement, EP ; reprise suite effondrement	279 133,89 €
La Queue-en-Brie	Avenue Charles Peguy	Réhabilitation réseau EP + EU	177 461,39 €
	Allée Lavoisier	Travaux réseau EU	65 636,09 €
Le Plessis Trévise	Avenue des Tourelles	Travaux réseau EU	154 026,48 €
Limeil-Brévannes	Avenue de la Sablière	Réhabilitation réseau EP + travaux EU	56 946,71 €
	Rue Albert Gary	Travaux collecteur EU	98 319,97 €
Noiseau	Rue Paul Langevin	Reprise canalisation EU	39 871,03 €
Ormesson-sur-Marne	Rue Anatole France	Reprise branchements EP + EU	68 548,05 €
Sucy-en-Brie	Rue de Marolles	Travaux assainissement et chemisage collecteur EP	676 353,36 €
	Rue de Lesigny	Travaux réhabilitation réseau EP	83 419,14 €
	Promenade Sophie Volland	Travaux EU tranchée ouverte	146 927,02 €
	Rue du Centre	Prolongement réseau EU	175 274,34 €
	Rue Montaleau	Réhabilitation réseau EU	142 873,98 €

Tableau 19 : Bilan des principaux travaux 2020

CHAPITRE 7

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 ET PERSPECTIVES 2021

7.1. QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

En premier lieu, il faut noter que malgré un contexte inédit lié à la crise sanitaire, l'ensemble de l'activité du service s'est maintenue. Les équipes ont été présentes tant sur le volet de suivi de l'entretien général du réseau et des ouvrages annexes, que sur la réalisation des travaux, ou sur le traitement des dossiers et demandes administratives, ainsi que le montre la presque totalité des indicateurs qui se maintiennent à un niveau constant par rapport à l'année 2019.

En dehors de ce constat sur l'activité du service, les principaux faits marquants sur l'année 2020 sont les suivants :

- Le démarrage de la mise en œuvre des actions issues des études tripartites (GPSEA, Département, SIAAP), ces travaux s'inscrivent dans la dynamique de préparation des Jeux Olympiques 2024, organisés par la ville de Paris, initiée par les acteurs de l'eau et de l'assainissement en région parisienne ;
- Le lancement des premiers jalons du règlement d'assainissement territorial ;
- Le lancement d'un marché de réalisation des contrôles de conformité assainissement : ce marché permettra de répondre à la demande des contrôles de conformité des industriels, et les contrôles de conformités en lien avec les objectifs de baignade en Seine et Marne ;
- L'externalisation et l'harmonisation des prestations de contrôles de conformités liées aux ventes immobilières sur l'ensemble du territoire (voir supra) ;
- La mise en place d'une convention cadre de financement de la mise en conformité des branchements particuliers, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- La finalisation des travaux de réorganisation du service assainissement.

7.2. LES PERSPECTIVES 2021

La perspective des Jeux Olympiques 2024 ainsi que l'objectif de permettre aux administrés de se baigner dans la Seine et la Marne sont au cœur des projets entrepris par le service en 2021 et structureront son activité pour l'année 2022.

Le déploiement opérationnel du Plan d'actions baignade (2019) avec pour support des études tripartites (Territoire, Département, SIAAP) identifiant les bassins d'intervention prioritaires et le plan d'intervention afférent constitue un fil rouge des activités du Territoire en matière d'assainissement.

Le Territoire, par le biais de sa politique de travaux, intervient directement via des opérations de requalification de voirie ou de mise en conformité des branchements sur le domaine public.

Parallèlement, une politique de sensibilisation des habitants, entreprises et bailleurs est menée afin de les inciter à procéder à la mise en conformité des branchements privés.

À cette fin, la collectivité se mobilise pour porter à leur connaissance les dispositifs mis en place, notamment la convention de mandat conclue avec l'AESN en 2020 leur permettant de faire subventionner les travaux à venir sur les branchements privés.

La réalisation des travaux s'accompagne de l'élaboration d'un document-cadre, à savoir le schéma Directeur de l'Assainissement Territorial (SDAT) qui constituera un point d'étape important sur lequel le service concentrera une partie de son activité. Il fixera les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Les études précédemment réalisées alimenteront la rédaction de ce SDAT.

En parallèle, la rédaction du règlement d'assainissement territorial avec pour objectif une harmonisation des usages à l'échelle du Territoire suit son cours.

Enfin, d'un point de vue matériel, un marché public relatif à l'acquisition d'un camion hydrocureur avec recyclage eau/boue pour la régie assainissement de Créteil a été lancé.

ANNEXE 1

FACTURES TYPES
AU 120 M³COMMUNES DONT LA GESTION DE L'EAU EST ASSURÉE EN DIRECT
PAR GPSEA - VIA SES DÉLÉGATAIRES : SUEZ ET VEOLIA

Commune	Quantité	P.U € HT	Boissy-Saint-Léger	P.U € HT	Bonneuil-sur-Marne*
Distribution de l'eau			168,39 €		163,34 €
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France	4 semestres	6,64	26,56 €		
Part Suez Eau France (ou Veolia à Bonneuil/Marne)	1 année			25,59	25,59 €
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m ³	1,14	136,43 €	1,09	130,45 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m ³	0,05	5,40 €	0,06	7,30 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			263,60 €		260,96 €
Part SIAAP	120 m ³	1,12	134,28 €	1,09	131,64 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m ³	0,56	67,52 €	0,56	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m ³	0,52	61,80 €	0,52	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m ³				
Part SyAGE	120 m ³				
Organisme Publics			74,04 €		69,24 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m ³				
Lutte contre la pollution	120 m ³	0,42	50,40 €	0,38	45,60 €
Voies Navigables de France	120 m ³	0,01	1,44 €	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,19	22,20 €	0,19	22,20 €
Total HT			506,03 €		493,54 €
Total TTC			546,72 €		533,42 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			4,56 €		4,45 €

Commune	Quantité	P.U € HT	Créteil	P.U € HT	Limeil-Brévannes
Distribution de l'eau			166,43 €		201,26 €
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France	4 semestres	1,98	7,92 €		
Part Suez Eau France	1 année			28,74	28,74 €
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m ³	1,28	153,11 €	1,39	167,12 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m ³	0,05	5,40 €	0,05	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			263,60 €		263,60 €
Part SIAAP	120 m ³	1,12	134,28 €	1,12	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m ³	0,56	67,52 €	0,56	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m ³	0,52	61,80 €	0,52	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m ³				
Part SyAGE	120 m ³				
Organisme Publics			69,24 €		69,24 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m ³				
Lutte contre la pollution	120 m ³	0,38	45,60 €	0,38	45,60 €
Voies Navigables de France	120 m ³	0,01	1,44 €	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,19	22,20 €	0,19	22,20 €
Total HT			499,27 €		534,11 €
Total TTC			539,59 €		576,35 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			4,50 €		4,80 €

* Commune dont la gestion de l'eau est assurée par Veolia

Commune	Quantité	P.U € HT	Mandres-les-Roses	P.U € HT	Marolles-en-Brie
Distribution de l'eau			244,04 €		203,20 €
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France	4 semestres			11,00	44,00 €
Part Suez Eau France (ou Veolia à Bonneuil/Marne)	1 année	40,28	40,28 €		
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m³	1,65	198,36 €	1,28	153,80 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,05	5,40 €	0,05	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			294,56 €		294,56 €
Part SIAAP	120 m³	1,12	134,28 €	1,12	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³				
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³				
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m³	0,35	41,48 €	0,35	41,48 €
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €	0,99	118,80 €
Organisme Publics			74,04 €		74,04 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m³				
Lutte contre la pollution	120 m³	0,42	50,40 €	0,42	50,40 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,01	1,44 €	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,19	22,20 €	0,19	22,20 €
Total HT			612,64 €		571,81 €
Total TTC			660,59 €		617,51 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			5,50 €		5,15 €

Commune	Quantité	P.U € HT	Noiseau	P.U € HT	Ormesson-sur-Marne
Distribution de l'eau			265,89 €		264,83 €
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France	4 semestres	13,21	52,84 €	6,46	25,84 €
Part Suez Eau France	1 année				
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m³	1,73	207,65 €	1,95	233,59 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,05	5,40 €	0,05	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			263,60 €		263,60 €
Part SIAAP	120 m³	1,12	134,28 €	1,12	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,56	67,52 €	0,56	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,52	61,80 €	0,52	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m³				
Part SyAGE	120 m³				
Organisme Publics			69,24 €		69,24 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m³				
Lutte contre la pollution	120 m³	0,38	45,60 €	0,38	45,60 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,01	1,44 €	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,19	22,20 €	0,19	22,20 €
Total HT			598,73 €		597,68 €
Total TTC			644,52 €		643,41 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			5,37 €		5,36 €

Commune	Quantité	P.U € HT	Perigny-sur-Yerres	P.U € HT	Sucy-en-Brie
Distribution de l'eau			238,24 €		241,38 €
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France	4 semestres	11,10	44,40 €	12,19	48,76 €
Part Suez Eau France	1 année				
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m³	1,57	188,44 €	1,56	187,22 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,05	5,40 €	0,05	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			294,56 €		263,60 €
Part SIAAP	120 m³	1,12	134,28 €	1,12	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³			0,56	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³			0,52	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m³	0,35	41,48 €		
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €		
Organisme Publics			74,04 €		69,24 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m³				
Lutte contre la pollution	120 m³	0,42	50,40 €	0,38	45,60 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,01	1,44 €	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,19	22,20 €	0,19	22,20 €
Total HT			606,84 €		574,23 €
Total TTC			654,47 €		618,67 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			5,45 €		5,16 €

Commune	Quantité	P.U € HT	Villecresnes
Distribution de l'eau			233,82 €
ABONNEMENT			
Part Suez Eau France	4 semestres	9,03	36,12 €
Part Suez Eau France	1 année		
CONSOMMATION			
Part Suez Eau France	120 m³	1,60	192,30 €
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,05	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			294,56 €
Part SIAAP	120 m³	1,12	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³		
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³		
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m³	0,35	41,48 €
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €
Organisme Publics			74,04 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m³		
Lutte contre la pollution	120 m³	0,42	50,40 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,01	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,19	22,20 €
Total HT			602,42 €
Total TTC			649,81 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			5,42 €

COMMUNES DONT LA GESTION DE L'EAU EST CONFIEE AU SEDIF

Commune	Quantité	P.U € HT	Alfortville	P.U € HT	Chennevières-sur-Marne
Distribution de l'eau			162,26 €		162,26 €
ABONNEMENT					
Part VEOLIA	1 année		23,52 €		23,52 €
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	120 m³				
Part VEOLIA	120 m³	0,6852	82,22 €	0,6852	82,22 €
Part SMAEP	120 m³				
Part SEDIF	120 m³	0,4200	50,40 €	0,4200	50,40 €
Part communale	120 m³				
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,0510	6,12 €	0,0510	6,12 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			240,59 €		240,59 €
Part SIAAP	120 m³				
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,3274	163,02 €	0,3274	163,02 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,1422	19,57 €	0,1422	19,57 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte	120 m³				
Part SyAGE	120 m³				
Part communale	120 m³	0,4239	58,00 €	0,4239	58,00 €
Organisme Publics			71,81 €		71,81 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	120 m³				
Lutte contre la pollution	120 m³	0,3958	47,50 €	0,3958	47,50 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,0126	1,51 €	0,0126	1,51 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,185	22,20 €	0,185	22,20 €
Soutien d'étiage	120 m³	0,005	0,60 €	0,005	0,60 €
Total HT			474,72 €		474,72 €
Total TTC			507,98 €		507,98 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			4,23 €		4,23 €

COMMUNES DONT LA GESTION DE L'EAU EST CONFIEE AU SMAEP

Commune	Quantité	P.U € HT	La Queue-en-Brie	P.U € HT	Le Plessis-Trévisé
Distribution de l'eau			248,95 €		248,29 €
ABONNEMENT					
Part VEOLIA	1 année	48,40 €	48,40 €	48,40 €	48,40 €
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France					
Part VEOLIA	variable	1,40 €	171,57 €	1,40 €	171,57 €
Part SMAEP	120 m³	0,20 €	24,00 €	0,20 €	24,00 €
Part SEDIF					
Part communale	120 m³	0,01 €	0,66 €		
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	120 m³	0,04 €	4,32 €	0,04 €	4,32 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			263,60 €		263,60 €
Part SIAAP	120 m³	1,12 €	134,28 €	1,12 €	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,56 €	67,52 €	0,56 €	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,52 €	61,80 €	0,52 €	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte					
Part SyAGE					
Part communale					
Organisme Publics			70,08 €		70,08 €
Agence de l'Eau Seine Normandie					
Lutte contre la pollution	120 m³	0,38 €	45,60 €	0,38 €	45,60 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,02 €	2,28 €	0,02 €	2,28 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,19 €	22,20 €	0,19 €	22,20 €
Soutien d'étiage					
Total HT			582,63 €		581,97 €
Total TTC			627,54 €		626,84 €
Prix de l'eau au m³ (€ TTC)			5,23 €		5,22 €

ANNEXE 2

NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



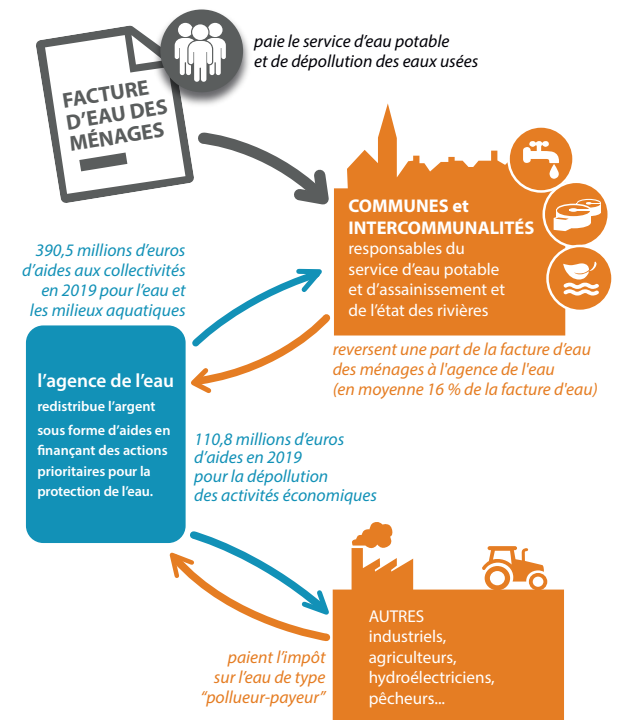
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

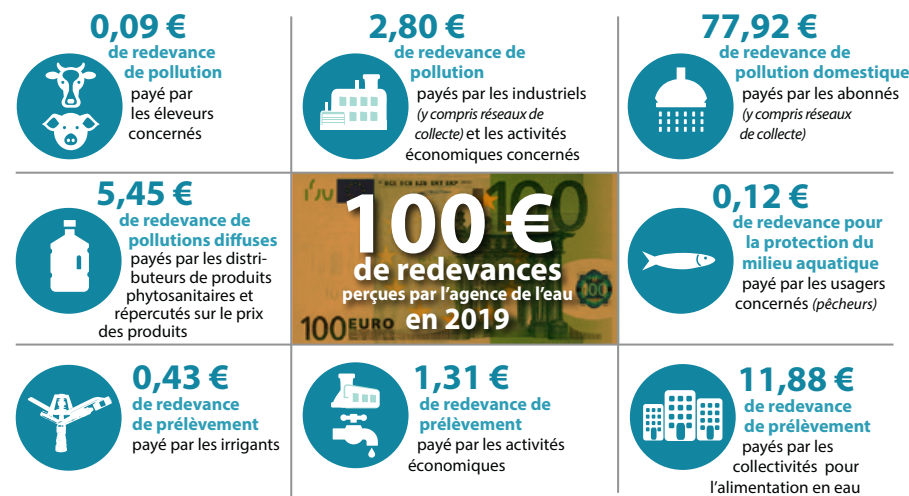
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



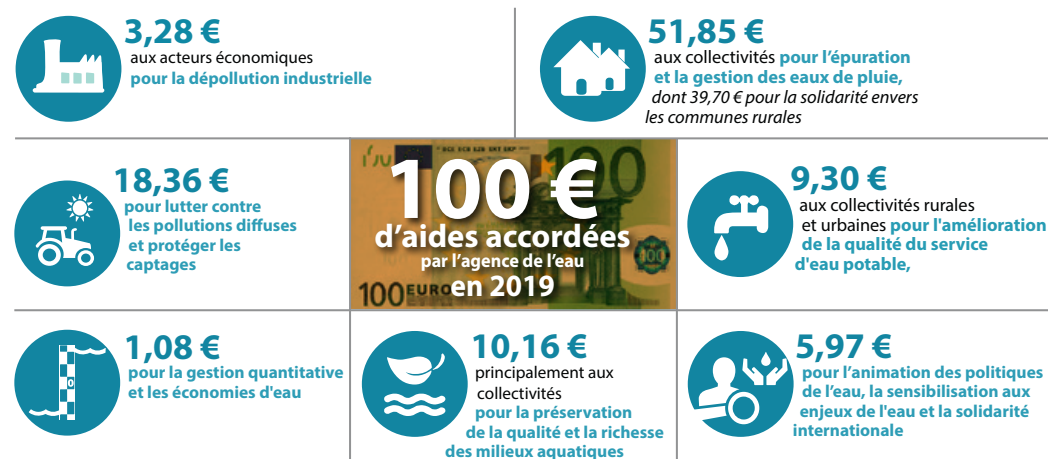
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



IMPRIM'VERT
PEFC

Application : AERM&C
Jean-Louis Aubert • Michel Loup • Jean-Louis Aubert

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN
IMMERSION

enimmersion-eau.fr

ANNEXE 3

INTERVENTIONS DE DÉRATISATION PONCTUELLE

Date	Adresse	Nombres de regards traités
Alfortville		
24/01/2020	Mail Jacques Prévert Rue Veron Rue du Parc	5
11/02/2020	Digue d'Alfortville Chemin de Villeneuve Rue Louis Warnier	8
	Rue Komi tas	2
16/04/2020	Quai d'Alfortville Rue du Parc	6
	Rue de la Marne	3
	Rue de Dijon Rue de Grenoble Rue de Rome	10
	Rue Veron (entre quai d'Alfortville et rue Pierre Leroux)	2
25/04/2020	Cours Beethoven	8
	Redoute des Petits Carreaux	1
	Rue Constantinople	11
02/07/2020	Rue du Président Kennedy (entre rue Paul Vaillant Couturier et rue des Camélias)	3
	Rue Veron (entre Avenue de Gaulle et rue Pasteur)	4
	Rue Véron et rue Victor Hugo (entre rue Louis Blanc et Jules Guesde)	3
21/07/2020	Rue du Marché Rue Jean Coly	6
26/08/2020	Grands Ensemble (Boulevard Erevan, Cours Beethoven et Redoute des Petits Carreaux)	13
	Rue Naples	10
	Rue des Goujons Rue Étienne Dolet Rue des Anguilles	7
	Rue de Toulon Rue de Dijon Rue de Macon Rue de Rome Rue de Grenoble	20
	Rue Flore Rue Babeuf Rue Emile Eudes	3
	Rue Jean Coly	5
	Rue Jules Cuillerier Place Mitterrand Rue Joseph Franceschi	8
	Rue Victor Hugo (entre Place Jean Jaurès et rue des Camélias)	3
02/09/2020	PRU	5
08/09/2020	Rue Jules Guesde	3

Date	Adresse	Nombres de regards traités
Alfortville suite		
23/09/2020	Rue de Seine rue du Confluent Rue de Charenton Rue Marcelin Berthelot	10
	Allée du 8 mai 1945 Rue de Londres Rue Constantinople	17
	Cour Beethoven Boulevard Erevan Redoute des Petits Carreau	11
	Rue Descartes Rue Olympes de Gouges Rue Nelson Mandela Rue Emmanuel Kant Rue Manon Roland Rue Emile de Chatelet	22
29/10/2020	Allée du 8 mai 1945 Rue de Londres Rue Constantinople	15
	Total	224
Boissy-Saint-Léger		
30/03/2020	Rue de Paris	14
	Rue de la République	12
08/09/2020	Rue de la Procession	4
02/10/2020	Allée des Erables	4
	Total	34
Bonneuil-Sur-Marne		
26/08/2020	Rue Victor Hugo	6
	Rue du Fort à Faire	4
	Rue de l'Espérance	10
02/07/2020	Avenue de Choisy	5
	Total	25
Chennevières-Sur-Marne		
11/05/2020	Rue Molière	10
22/06/2020	Rue Van Gogh	14
02/07/2020	Impasse Gosset	4
	Total	28

Date	Adresse	Nombres de regards traités
Créteil		
24/01/2020	Avenue Billotte Rue Moloise	12
12/02/2020	Rue Refuzniks	14
19/02/2020	Rue Robert Legeay Rue du Paradis Rue du Puits Georget	15
16/04/2020	Avenue Billotte	10
	Avenue de Ceinture Allée Maurice Angot	13
	Esplanade des Abymes	2
	Quai de la Croisette	10
	Avenue de la Brèche Rue des Archives	20
	Rue Falkirk	4
	Quartier l'Echât	56
	Quartier la Haye aux Moines	72
13/05/2020	Avenue de Ceinture Allée Maurice Angot Avenue des Maisons	13
09/06/2020	Quai de la Croisette Avenue de la France Libre Quai Oberkampf Rue Billotte	34
10/06/2020	Avenue Billotte Rue Falkirk Rue Salzgitter	16
	Rue l'Orme Saint-Simon	12
02/07/2020	Rue Jean Jaguin	2
03/08/2020	Villa Demont	2
10/08/2020	Rue Salzgitter	8
14/08/2020	Avenue François Mitterrand Rue Jean Rostand	9
28/08/2020	Rue du Général Leclerc (voie piétonne)	10
13/09/2020	Villa Demont Allée Centrale	10
15/09/2020	Rue de Reims	3
30/09/2020	Avenue Charles de Gaulle (Echât)	5
16/11/2020	Rue Saint-Simon	5
	Total	357

Date	Adresse	Nombres de regards traités
La Queue-en-Brie		
20/01/2020	Allée des Cytises	6
30/03/2020	Rue André Citroën	6
04/05/2020	Rue Degas Rue Claudel	11
15/05/2020	Quartier Clématites	60
	Total	83
Le plessis-Trévise		
17/08/2020	Place Maurice Schumann Avenue de l'Europe Avenue Gambetta Avenue du Bois Joly	10
	Total	10
Limeil-Brévannes		
15/03/2020	Rue Lavoisier	14
	Total	14
Ormesson-sur-Marne		
20/01/2020	Rue du Clos Aue des Sports	4
	Total	4
Sucy-en-Brie		
31/01/2020	Rue du Grand Val Rue de la Fosse Rouge Rue du Moulin d'Amboile Allée Rubens	38
20/03/2020	Rue de Sévigné	9
27/04/2020	Rue du Grand Val Rue de la Fosse Rouge Allée Géricault	40
	Rue du Général Laminât	26
11/05/2020	Rue Michelet	6
18/09/2020	Rue de Vesvres	6
04/09/2020	Rue de la Fosse Rouge Rue Grand Val	5
	Total	130

ANNEXE 4

CURAGE DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT
PAR VILLE

Commune	Adresse	EU	UN	EP
Le Plessis-Trévisé	Avenue Lefèvre (réseau unitaire)	200	186,00	400 ?
	Avenue du Gal De Gaulle	1 207,00		1 250,00
	Avenue Maurice Berteaux	1 205,00		2 069,00
	Rue du Général Leclerc	962,00		1 400,00
	Avenue Georges Foureau	390,00		155,00
	Rond-Point du Val Roger	464,00		539,00
	Avenue de Cœuilly (croisement Deguilhem et Marbeau)	232,00		442,00
	Avenue Marbeau	250,00		
	Avenue Marbeau	350,00		
	8 bis ave Champion - R8649	55,00		
	Clément Ader / Louis Blériot	745,00		
Total (ml)		5 860,00	186,00	5 860,00
Sucy-en-Brie	Allée des Cytises / Source	495,00		1 140,00
	Rue de la République	175,00		195,00
	Allée du Grand Clos / Marigny / Fabrique	431,00		512,00
	Rue aux Biches / Fauconnerie / Cerfs	1 165,00		1 261,00
	Rue du Vert Galant / Pré au Clerc / Porchefontaine	1 417,00		1 717,00
	Place de la Fraternité / Van Gogh / Gauguin / Fosse Rouge	2 560,00		3 449,00
	Rue Alexandre Dumas / Antoine / Ferry	947,00		364,00
	Rue de la Cité Verte / Vlaminck / Matisse	2 073,00		2 585,00
	Rue du moulin à vent	618,00		
	Rue Tilleuls / Dauphine Sucy-en-Brie			240,00
Total (ml)		9 881,00		11 463,00
La Queue-en-Brie	Quartier Bizet / Péguy / Clément	2 041,00		2 520,00
	Quartier Kastler / Monod / Bourgeois / Passy	375,00		416,00
	Rue du Gal de Gaulle	1 212,00		1 336,00
	Quartier Peupliers / Amandières/Marronniers/Acacias	1 552,00		1 742,00
	Maréchal Mortier	520,00		
	Allée des Cytises	290,00		
Total (ml)		5 990,00		6 014,00
Noiseau	Rue Kennedy / Allende / Langevin / Pasteur / Einstein	909,00		1 000,00
	Rue de la Haute Borne	155,00		197,00
	Rue Léonard de Vinci	135,00		71,00
	Rue Anatole France	89,00		/
	Rue Cassin / Vienot / Bresset	614,00		765,00
Total (ml)		1 902,00		2 033,00
Chennevières-sur-Marne	Avenue Jeanne	549,00		576,00
	Avenue de Charolles / Claire / d'Autin	607,00		817,00
	Rue de l'alma			118,00
	Route de la Libération	540,00		1 678,00
	Rue Aristide Briand (entre Dormoy et Panorama)	1 084,00		476,00
	Rue Durmersheim / Doré / République / De Gaulle	1 447,00		1 462,00
	Rue Gay Lussac	914,00		987,00
Total (ml)		5 141,00		6 114,00

Commune	Adresse	EU	UN	EP
Boissy-Saint-Léger	Quartier Alouettes	598,00		606,00
	Quartier Cyprès	1 398,00		1 538,00
	Place de la Sapinière	375,00		383,00
	Boulevard Léon Réveillon	491,00		822,00
	Rue de la Procession / Hottinguer	1 096,00		1 139,00
	Allée de la pompadour	1 194,00		
	Rue de Marolles	645,00		
Total (ml)		5 797,00		4 488,00
Ormesson-sur-Marne	Quartier Grimpereaux / Aubertin / Coteaux / Orly Parc	1 371,00		488,00
	Allées du Parc / Pré César	993,00		1 369,00
	Quartier Cèdre / Royaume Uni / Angers / Tourelles / Lulli	2 346,00		2 872,00
	Rue Wladimir D'Ormesson	389,00		
Total (ml)		5 099,00		4 729,00
Alfortville	Rue de Rome	/	800,00	104,00
	Rue de Lyon/Toulon/Nice/Macon		902,00	
	Avenue du 8 Mai 1945 (Grands ensembles)	820,00		
Total (ml)		820,00	1 702,00	104,00
Bonneuil-sur-Marne	Rue Ronsard / Anatole France / Dautier / Neruda	554,00		706,00
	Rue Alexandre Guillaou	161,00		182,00
	Place des Libertés / Mail de la Résistance	791,00		916,00
	Avenue de Verdun	398,00		420,00
	Rue Brassens / Pages / Piaf	778,00		1 199,00
	Rue de la convention	841,00		
Total (ml)		3 523,00		3 423,00
Limeil-Brévannes	Avenue des 2 clochers	1 052,00		1 375,00
	Rue Frédéric Chopin	365,00		415,00
	Avenue de Verdun	439,00		556,00
	Place Jean Jaurès / Rue Roger Salengro	235,00		313,00
	Rue Jean Marie Prugnot	562,00		618,00
	Rue Claude Bernard	443,00		469,00
	Rue Édouard Vaillant/Piard	1 066,00		1 150,00
	Rue des Perdrix	130,00		107,00
	Avenue de la Division Leclerc	279,00		
	Allée Georges Pompidou	903,00		
Total (ml)		5 474,00		5 003,00
Total (ml)		49 487,00	1 888,00	49 231,00
		100 606,00		

ANNEXE 5

INSPECTIONS
TÉLÉVISÉES
DES RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT
PAR COMMUNE

Ville	Rues	Longueur du réseau inspecté (ml)			Nombre de branchement
		EU	EP	UN	
Alfortville	28 rue du Groupe Manouchian	0	0	14,8	1
Boissy-Saint-Léger	- 82 ter rue de Sucy - Rue de Sucy - 17 au 21 rue de Paris - Rue de Marolles	250,4	432,73	0	17
Bonneuil-sur-Marne	- Rue du Mont Mesly - Rue du Chemin Vert - Avenue du Docteur Roux	836,5	610	0	24
Chennevières-sur-Marne	- Chemin de la Croix Javot - Passage Chenard / rue de la Marne - Avenue de Charolles / avenue Edmond - Avenue Albert - Avenue Georges - Avenue Raymond - Rue Dumercheim - 65 bis sentier de l'Alma - 9 rue d'Houin	1951,01	2291,17	0	217
Créteil	- Rue Gustave Eiffel - 2 avenue du Général Billotte - Avenue Laferrière (entre rue Bonne et Quai du Halage) - Avenue Chéret (entre avenue Laferrière et rue Pierron) - Rue Anatole France - Rue Neuve	353,4	685,1	452	71
La Queue-en-Brie	- Rue Lech Walesea - Avenue des Bordes - 6 rue de Berry	553,9	503,6	0	66
Le Plessis-Tréville	- 48 avenue Henri Barbusse - 26 rue Jean Gabin	36,2	0,2	0	3
Limeil-Brévannes	- 1-3 rue Eugène Varlin	46,9	43,5	0	0
Ormesson-sur-Marne	- Rue Jules Guesde - Rue Maurice Aubertin - Avenue du Général de Gaulle	4080,1	2550,05	0	439
Sucy-en-Brie	- 52 route de la Queue-en-Brie	0	78,2	0	0
Total		8108,41	7194,55	466,8	838
		15302,96			



Service assainissement

11 rue Gustave Eiffel - ZI la croix Nicolas - 94510 La Queue-en-Brie

Adresse postale : Europarc, 14 rue Le Corbusier - 94046 Créteil Cedex

www.sudestavenir.fr